
S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 20 novembre 1974. — *Présidence de M. Jean de Bagnaux, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a entendu M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie, sur le budget de la jeunesse et des sports.*

Le secrétaire d'Etat a, d'abord, précisé qu'il disposerait en 1975 de 1 862 millions de crédits, en augmentation de 14,1 p. 100 par rapport à l'année 1974. Les crédits de fonctionnement s'élèveront à 1 384 millions, soit une augmentation de 17,2 p. 100. Il faut inclure dans ces chiffres les 40 millions prélevés sur les recettes du pari mutuel urbain. En contrepartie d'une augmentation importante pour les crédits de fonctionnement, les crédits d'équipement ne connaîtront en 1975 qu'une augmentation de 7,5 p. 100, soit 532 millions en autorisations de programme.

Après avoir souligné que le Gouvernement avait répondu au vœu du Sénat qui demandait l'établissement d'un statut pour les inspecteurs de la jeunesse et des sports, le secrétaire d'Etat a exposé les principes de sa politique.

En ce qui concerne l'enseignement élémentaire, M. Mazeaud a affirmé son attachement à la réalisation du tiers temps pédagogique et aux principes de l'unicité du maître, principes qui conduisent à donner une grande importance aux conseillers pédagogiques et à en augmenter le nombre.

Dans l'enseignement secondaire, l'éducation physique et sportive est dispensée par des professeurs qui sont formés en quatre ans après le baccalauréat et par des maîtres qui reçoivent une formation plus courte (trois ans). Ces maîtres doivent recevoir le statut de professeur adjoint par un texte qui paraîtra dans quelques semaines.

M. Mazeaud a reconnu que si les textes prévoient cinq heures d'activités physiques par semaine, la moyenne n'est actuellement que de deux heures vingt, ce qui le conduit à pratiquer une politique de transfert afin que tous les enfants aient le même nombre d'heures d'éducation physique et sportive. Il a insisté sur l'idée que les enfants souhaitent se livrer à un sport de leur choix (voile, ski, etc.), activité sportive qui complète les trois heures données dans le premier cycle et les deux heures dans le deuxième cycle et qui s'exerce dans les centres d'animation sportive.

Pour les enfants que l'on prépare aux compétitions et sans pour autant que leur formation intellectuelle soit sacrifiée, soixante et une sections de sports-études fonctionnent actuellement.

Pour le secrétaire d'Etat, l'enseignement doit être intégré à l'université. La formation des professeurs se fera en deux cycles, des passerelles devant exister entre la formation des professeurs d'éducation physique et celle des autres disciplines. Une licence d'éducation physique sera créée.

Si les documents budgétaires ne mentionnent que la création de 500 postes d'enseignants, M. Mazeaud a indiqué qu'en fait 700 postes seraient ouverts au concours de l'année prochaine.

Le grave problème posé actuellement par les professeurs qui ne sont pas reçus au concours devrait trouver sa solution dans la loi sur le développement du sport qui sera déposée au début de l'année prochaine.

Le budget de l'A. S. S. U. (Association sportive scolaire et universitaire) est en augmentation de 14,8 p. 100.

Pour qu'il n'y ait pas distorsion entre les jeunes gens qui poursuivent des études et ceux qui travaillent, le secrétaire

d'Etat a entrepris des démarches auprès des organisations patronales. Il espère pouvoir aboutir à des propositions qui seront incluses dans le projet de loi.

Une ligne spéciale est prévue pour les jeux Olympiques, ligne qui a augmenté en deux ans de 35 p. 100, car la France doit consentir un effort pour la haute compétition. L'Institut national des sports sera le lieu de rencontre des athlètes des différentes disciplines.

Abordant le problème de la pratique du sport chez les adultes, M. Mazeaud a évoqué les bases de loisirs et s'est félicité du développement pris par les grandes randonnées pédestres, le cyclotourisme et le ski de fond.

Le secrétaire d'Etat a souligné son attachement au développement du sport à l'école et son souci de voir le plus grand nombre de Français pratiquer les différentes activités sportives.

Sur les problèmes de la jeunesse, M. Mazeaud a rappelé le principe de la liberté d'association tel qu'il est défini par la loi de 1901 et que ce principe excluait *a priori* une politique de la jeunesse sans toutefois écarter l'idée d'une certaine orientation.

Le secrétaire d'Etat a souligné que 7 à 8 p. 100 des jeunes de moins de vingt et un ans faisaient partie d'associations. Il fait une distinction entre les associations qui accomplissent un véritable service public — par exemple les associations de formation de cadres de colonies de vacances — et qui seront aidées en priorité et celles qui n'ont pas de but bien précisé, pour lesquelles une politique contractuelle doit être menée. Le centre d'information et de documentation pour la jeunesse (C. I. D. J.) lui paraît être une grande réussite. C'est pourquoi quatre centres seront développés en province.

Deux centres d'accueil pour les étrangers et les jeunes provinciaux existent à Paris. Un autre sera créé à la Défense, l'auberge de jeunesse du boulevard Kellermann sera transformée.

Sur la question des diplômes [brevet d'animation socio-éducative (B. A. S. E.) et le certificat d'aptitude à l'animation socio-éducative (C. A. P. A. S. E.)], M. Mazeaud a annoncé son intention de rechercher une certaine unification avec les ministères qui décernent leurs propres diplômes, ce qui est chose faite pour le ministère des affaires sociales.

En ce qui concerne les *équipements*, M. Mazeaud a reconnu que la loi-programme ne serait pas exécutée et que l'on atteindrait simplement 82,9 p. 100 des prévisions du plan en hypothèse basse.

Le secrétariat d'Etat poursuit son programme d'industrialisation : une piscine industrialisée est construite tous les deux jours et un gymnase chaque jour. Il préconise pour la prise en charge des frais de fonctionnement des piscines industrialisées des regroupements de communes. La moyenne du déficit se situe pour ces piscines entre 15 et 25 millions. Ces dépenses de fonctionnement pourraient être diminuées si les instituteurs et les jeunes du service civil pouvaient être employés par les communes, à titre de moniteurs ou de surveillants, à condition qu'ils soient brevetés.

Les bases de loisirs dont certaines accueillent de 3 000 à 5 000 personnes par jour posent également des problèmes de prise en charge des frais de fonctionnement pour celles d'entre elles qui accueillent des personnes venant de départements voisins.

En ce qui concerne les installations sportives, la politique de M. Mazeaud est de rechercher leur plein emploi. Il invite expressément les maires à passer des conventions avec l'éducation. Certaines difficultés, telle l'usure des terrains de sport, peuvent être levées grâce aux progrès techniques qui se développent actuellement. Le secrétaire d'Etat a souligné que la fédération de football anglaise elle-même acceptait l'utilisation de terrains artificiels.

En terminant son exposé, M. Mazeaud a affirmé qu'il obtiendrait en 1975 que soit défini le statut des emplois de directeurs régionaux et départementaux.

A la suite de l'exposé du ministre, **le président, MM. Ruet, rapporteur pour avis, Provo, Lamousse sont intervenus.**

A M. Ruet, qui soulignait que l'augmentation de 14,1 p. 100 n'était obtenue qu'en englobant dans les crédits du secrétariat d'Etat le prélèvement sur les recettes du P. M. U., M. Mazeaud a répondu qu'il espérait obtenir davantage l'année prochaine mais que le mode de calcul qu'il avait utilisé ne lui semblait pas différent de ceux qui sont employés par d'autres ministères dans des cas semblables.

Sur le problème du rattachement du secrétariat d'Etat au ministère de la qualité de la vie, M. Mazeaud a répondu que, pour lui, le sport était un des éléments essentiels de la qualité de la vie — le sport répondant à une nécessité biologique — et que s'il était rattaché à l'éducation, cela ne signifierait pas qu'il pourrait obtenir davantage d'emplois.

Pour répondre à une question de M. Ruet, le secrétaire d'Etat a précisé que le projet de loi qu'il soumettrait au Parlement à la session de printemps débiterait par une définition du sport.

Répondant encore au rapporteur qui lui demandait de prendre avec le ministère de l'éducation toutes mesures pour que ne puisse se construire un C. E. S. sans que les équipements sportifs soient édifiés en même temps, M. Mazeaud a précisé que, les crédits étant déconcentrés, il a donné toutes instructions aux préfets pour qu'ils étudient une meilleure coordination entre équipements scolaires et équipements sportifs.

A M. Provo, qui se plaignait que les subventions données pour la construction des piscines et gymnases fussent en réalité inférieures au montant du coût réel, le secrétaire d'Etat a réaffirmé que la subvention était en fait de 50 p. 100 mais que la base de calcul ne prenait pas en compte un certain nombre d'installations, tels les gradins.

Au **président** qui, s'associant à une question posée par M. Provo, lui disait que la subvention accordée par le secrétariat d'Etat pour la rémunération de l'animateur de sa maison de jeunes et de la culture était très inférieure aux 50 p. 100 théoriques, M. Mazeaud a répondu qu'un crédit de 1 million de francs était prévu pour la revalorisation du taux des contrats passés avec le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) et qu'ainsi les frais supportés par les communes pour la rémunération des animateurs seraient moins importants.

A M. Lamousse, qui lui disait que dans certains pays, tels la Chine et le Japon, l'éducation physique et sportive était considérée comme partie intégrante d'une formation culturelle, individuelle et morale facilitant l'accès à la communauté, M. Mazeaud a répondu qu'il était absolument d'accord sur ces objectifs et que l'intégration de la formation des professeurs à une université devait concourir à ce projet.

Répondant encore à M. Lamousse, qui lui demandait si l'éducation physique à l'école primaire était réellement assurée par des maîtres qualifiés, M. Mazeaud a précisé que l'instituteur se considérait toujours comme l'éducateur unique de l'enfant, hors sa famille, et que 95 000 d'entre eux avaient été formés cette année dans des stages et des journées d'information organisés par les conseillers pédagogiques.

Sur le problème du professionnalisme et de la recherche exclusive de la compétition, le secrétaire d'Etat a dit sa grande inquiétude sur l'agression dont le sport était victime de la part de l'argent. Dans bien des disciplines il devient un spectacle. Or, à ses yeux, il ne doit pas y avoir confusion entre le sport et l'argent. M. Mazeaud entend lutter contre cette tendance et limiter tous les excès du professionnalisme lorsqu'il y a confu-

sion avec l'argent, et il a, à cet égard, mentionné qu'à son avis les contrats de transfert pratiqués par les clubs de football étaient contraires à l'ordre public.

M. Mazeaud a réaffirmé sa volonté de ne pas tomber dans les excès auxquels peut conduire l'esprit de compétition et qui aboutissent dans certains pays à obliger des jeunes gens et des jeunes filles à consacrer huit heures chaque jour à un entraînement exclusif de leur formation générale.

Au **rapporteur pour avis**, enfin, qui évoquait le caractère éphémère du métier d'animateur et lui demandait s'il ne serait pas possible d'envisager que, à la fin du temps d'animation correspondant au dynamisme de la jeunesse, ces animateurs puissent trouver dans le domaine de l'éducation physique des possibilités professionnelles, le secrétaire d'Etat a dit qu'il retenait cette idée pour la mettre à l'étude.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a tout d'abord examiné le **rapport pour avis**, présenté par **M. Eeckhoutte**, sur les **crédits de la formation professionnelle continue**.

Le rapporteur pour avis a dressé un bilan des actions de formation entreprises depuis la loi du 16 juillet 1971. Il a rappelé les orientations prioritaires de l'aide publique à la formation continue et il a exposé les principales caractéristiques des actions de formation ayant bénéficié du concours de fonds publics. Il a noté la forte progression de l'effort financier consenti pour la rémunération des stagiaires et il a fait remarquer que les actions menées par l'Etat visaient principalement les besoins du marché du travail. A propos des opérations de formation menées par les entreprises, le rapporteur a expliqué comment les différents partenaires sociaux avaient organisé les actions de formation. Il a indiqué que la participation financière des entreprises représentait en moyenne 1,45 p. 100 de la masse salariale, c'est-à-dire un taux supérieur au minimum obligatoire fixé par la loi, et il a vivement déploré qu'un trop grand nombre d'entreprises n'aient pas accompli leur obligation légale.

Abordant les problèmes posés par la politique de formation continue, le rapporteur pour avis a étudié le rôle joué par les établissements publics d'enseignement, les difficultés que soulevait le contrôle exercé sur les actions de formation, en notant que ce contrôle jusqu'alors financier devrait un jour porter sur le contenu même des formations dispensées. Il a également affirmé que la formation professionnelle continue ne devait pas être dissociée d'une formation plus générale et

culturelle, et il a évoqué les problèmes de la rémunération des stagiaires, des méthodes d'enseignement et du rôle joué par les comités d'entreprise dans l'organisation de la formation continue au sein des entreprises. Il a souligné la nécessité d'ouvrir davantage les stages de formation aux catégories professionnelles les moins qualifiées et il a déploré que, faute de décret d'application, les agents non titulaires de l'Etat et les agents des collectivités locales ne puissent y avoir accès.

Sur le projet de budget pour 1975, le rapporteur pour avis a rappelé que les crédits consacrés par l'Etat à la formation professionnelle continue étaient inscrits, d'une part, aux services généraux du Premier ministre, d'autre part, directement aux budgets de divers ministères, notamment ceux du travail, de l'éducation et des universités. Il s'est interrogé sur les raisons pour lesquelles cette enveloppe comprenait les crédits d'apprentissage, ce dernier étant une formation initiale.

M. Eeckhoutte a constaté que l'ensemble des crédits de l'enveloppe « formation professionnelle continue » s'élèveraient en 1975 à environ 2,7 milliards de francs, compte non tenu des crédits d'apprentissage, ceux des services du Premier ministre atteignant eux-mêmes 1,6 milliard de francs.

Sur les crédits de fonctionnement, il a noté que la plus grande part en était affectée à la rémunération des stagiaires (chap. 43-04 des crédits des services du Premier ministre), dotation en hausse de 20 p. 100 par rapport à celle du budget précédent, que les crédits du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (chap. 43-03) atteindraient 467 millions de francs et que les sommes destinées au contrôle des actions de formation (chap. 37-03) étaient en très nette progression.

Sur les crédits d'équipement de l'enveloppe, le rapporteur pour avis a indiqué que la dotation en capital du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (chap. 66-00) connaissait une diminution qui pouvait se justifier par la nécessité de rechercher le plein emploi des équipements existants.

Après avoir évoqué les objectifs visés par le projet de budget, le rapporteur a abordé le problème du taux de la participation des entreprises que la loi de finances maintient à 1 p. 100 pour 1975. Il a proposé d'élever ce taux à 1,2 p. 100.

En conclusion de son exposé, le rapporteur pour avis a proposé à la commission, compte tenu de ses observations et sous réserve d'un *amendement* portant à 1,2 p. 100 la partici-

pation obligatoire des entreprises, de donner un avis favorable à l'adoption des crédits de la formation professionnelle continue inscrits dans le budget des services généraux du Premier ministre.

Après l'exposé du rapporteur pour avis, un débat a eu lieu sur la participation financière des entreprises aux dépenses de formation.

M. Vérillon s'est déclaré partisan d'élever le taux de participation des entreprises à 1,2 p. 100 et M. Tinant a demandé quelle charge financière supplémentaire cette élévation représenterait pour les petites entreprises.

M. Fleury a souligné la nécessité de mettre au point des méthodes pédagogiques nouvelles pour intéresser les travailleurs à la formation professionnelle continue. Il s'est étonné de ce qu'une proportion importante d'entreprises assujetties ne participe pas aux dépenses de formation et a demandé que celles-là soient sévèrement réprimées ; il a estimé, par ailleurs, que le taux de 1 p. 100 proposé dans le projet de loi de finances était suffisant pour financer les actions de formation.

L'amendement présenté par le rapporteur pour avis a été mis aux voix et adopté par la commission qui a approuvé à l'unanimité les conclusions proposées par son rapporteur pour avis.

La commission a ensuite désigné à l'unanimité M. Lamousse pour faire partie du conseil d'administration de l'établissement public de diffusion (art. 5 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision, et art. 3 du décret n° 74-795 du 24 septembre 1974).

Enfin, la commission a entendu **M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture**, sur la partie de son budget consacré à l'enseignement agricole.

Dans son exposé introductif, le ministre a souligné l'effort qui était fait dans le budget de l'agriculture en faveur de l'enseignement agricole, dont les crédits progressent dans leur ensemble de 20,2 p. 100. Il a déclaré que les crédits de fonctionnement de l'enseignement agricole public étaient en augmentation de 17,3 p. 100 par rapport à ceux de 1974 et que le montant des bourses d'études avait été relevé de 21,6 p. 100 corrigeant ainsi les disparités qui existaient entre les élèves de l'enseignement agricole et ceux de l'enseignement général. Il a précisé qu'une prime d'équipement scolaire serait distribuée à la rentrée 1975. Le ministre a indiqué que l'augmentation de 13 p. 100 des crédits d'équipement permettrait d'amé-

liorer les conditions d'accueil dans l'enseignement technique agricole et de moderniser les établissements d'enseignement supérieur, dont notamment l'école vétérinaire de Lyon.

M. Bonnet a mis l'accent sur sa volonté de développer la recherche agronomique et il a déclaré que les crédits de fonctionnement de l'institut national de recherche agronomique (I. N. R. A.) étaient en augmentation de 31 p. 100 par rapport à 1974. Il a affirmé que le ministère de l'agriculture n'était pas seulement de la production agricole et qu'il lui appartenait d'assurer un développement cohérent de la recherche, de l'enseignement et de la formation. M. Bonnet a, par ailleurs, défini les objectifs de sa politique dans le domaine de l'enseignement agricole : former des ingénieurs, des cadres supérieurs et des techniciens, et lier l'enseignement supérieur à la recherche, mettre en place la carte scolaire, accroître les ressources de l'agence nationale pour le développement agricole (A. N. D. A.). Il a également dit son souci d'assurer un enseignement de haut niveau et de la haute technicité, et de développer les enseignements de la gestion et de l'économie de base, les chefs d'exploitation agricole étant devenus de véritables chefs d'entreprise.

A la suite de son exposé, le ministre a répondu aux nombreuses questions que lui posaient les membres de la commission :

— à **M. Eeckhoutte**, qui, critiquant les conditions d'accès à la profession vétérinaire, réclamait une rénovation profonde de l'organisation et du fonctionnement des écoles vétérinaires, demandait que soit construite celle qui était prévue à Nantes et affirmait la nécessité de donner aux crédits de la recherche des destinations précises, le ministre a précisé qu'une commission avait été désignée pour étudier une réforme des études vétérinaires et que 5,3 millions de francs étaient inscrits au budget pour la future école vétérinaire de Nantes. Il s'est également déclaré partisan d'une meilleure définition des finalités de la recherche en vue de diminuer la dépense économique de la France vis-à-vis de l'étranger pour les aliments du bétail riches en protéines ;

— à **M. Ferrant**, qui s'inquiétait des fermetures d'écoles maternelles et primaires dans certaines communes rurales, le ministre a répondu que ce problème ne relevait pas directement de sa compétence, mais qu'il s'agissait effectivement d'une question préoccupante.

M. Tinant, rapporteur pour avis, a expliqué que le pourcentage d'augmentation des crédits de l'enseignement agricole était plus apparent que réel, et qu'en francs réels, les crédits

d'équipement étaient en régression. Il a dénoncé la lenteur de la mise en place de la carte scolaire et les hésitations auxquelles elle avait donné lieu, ainsi que les injustices de la répartition des bourses d'études entre cycle long et cycle court de l'enseignement agricole, les différences du montant de ces bourses accroissant les conséquences d'une répartition défec-tueuse. Ayant déploré l'absence de créations de postes, il s'est interrogé sur l'avenir des cours professionnels polyvalents ruraux (C. P. P. R.) et sur les conditions dans lesquelles des subventions seront versées aux établissements privés d'ensei-gnement ; il a déploré qu'aucun établissement n'ait été reconnu depuis 1970. Il a souligné le rôle que devait jouer l'I.N.R.A. pour remédier à l'insuffisance de la couverture des besoins en produits agricoles (sucre, soja et luzerne) qui commençait à se manifester en France et il s'est inquiété qu'aucune subven-tion ne soit prévue pour l'institut des hautes études de droit rural et d'enseignement agricole.

Dans sa réponse, M. Bonnet a déclaré que les mesures nouvelles prévues dans le projet de budget étaient dix fois supérieures à celles de l'an dernier, et qu'un *amendement* au projet de budget introduirait les 48 millions de francs décidés par la conférence annuelle qui a récemment rassemblé autour du Premier ministre les représentants des quatre principales organisations professionnelles agricoles.

Le ministre a précisé que les subventions aux établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles privés reconnus par l'Etat seraient en augmentation de 14,7 p. 100 par rapport à 1974 et que, si aucun établissement n'avait été reconnu depuis quatre ans, c'était pour ne pas anticiper la carte scolaire. Il a reconnu que seules quatorze créations de postes étaient prévues, une priorité devant être donnée au corps de contrôle des vétérinaires et de la répression des fraudes. Le ministre a précisé que les parlementaires seraient consultés pour l'établissement de la carte scolaire. M. Bonnet a expliqué que les cours professionnels polyvalents ruraux constituant antérieurement les sections agricoles de certains établissements relevant du ministère de l'éducation nationale étaient, depuis la rentrée scolaire de 1973, administrativement rattachés au ministère de l'agriculture et qu'ils n'étaient pas appelés à devenir des centres de formation d'apprentis. Il a justifié les différences de taux des bourses d'études entre le cycle court et le cycle long pour l'intérêt général de l'ensei-gnement agricole et a précisé que le problème de l'institut des hautes études de droit rural et d'enseignement agricole était lié à celui de la reconnaissance des diplômes délivrés.

Jeudi 21 novembre 1974. — Présidence de M. Jean de Bagneux, président. — La commission a entendu M. Destremau, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, sur le budget des relations culturelles, scientifiques et techniques.

Le secrétaire d'Etat a d'abord indiqué que les crédits du ministère des affaires étrangères qui étaient de 2 449 millions de francs pour 1974 atteindraient cette année 2 743 millions de francs, soit une augmentation de 12 p. 100 qui est à comparer au pourcentage moyen d'augmentation du budget de l'Etat, soit 13,8 p. 100.

Sur le budget global du ministère des affaires étrangères, 49 p. 100 reviennent à la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, ce qui montre l'importance de notre politique des relations culturelles et de coopération, du point de vue de nos orientations de politique étrangère générale.

Le secrétaire d'Etat a, ensuite, analysé les grandes orientations de la politique des relations culturelles. Il a souligné que si les objectifs sont clairs, la politique doit s'adapter et se modifier pour tenir compte des conditions dans lesquelles elle se développe. Ainsi, la défense de la langue française est un impératif mais il faut aussi considérer l'intérêt divers que chaque pays accorde à notre langue.

Notre politique a une vocation universelle et il faut éviter ce que l'on a appelé le « saupoudrage ». Nos options géographiques doivent être réalistes. Le Gouvernement entend assurer à sa politique continuité et souplesse. Il s'agit également d'avoir des vues plus lointaines et plus larges que celles auxquelles pourraient conduire certaines habitudes dépendant elles-mêmes d'une certaine pesanteur historique.

C'est ainsi que les pays d'Amérique latine ont une maturité de plus en plus remarquable et que les monnaies elles-mêmes sont plus stables, ce qui conduit la France à envisager l'accroissement de ses actions dans cette région du monde. Une semblable remarque peut être faite pour l'Asie du Sud-Est. Des possibilités s'offrent également en Afrique francophone, plus étendues que ce que l'on croyait lorsque ces pays ont accédé à l'indépendance.

En ce qui concerne l'Europe des Neuf, nos établissements doivent s'entourer d'un réseau de plus en plus dense d'échanges, de façon à créer, susciter ou maintenir cette conscience d'une appartenance commune, fondement de l'action du Gouvernement en ce domaine.

La réduction des moyens n'est pas toujours analysable en termes purement financiers et il faut comprendre que les redéploiements souhaités et souhaitables ne peuvent se faire rapide-

ment. Les conventions de 1972 avec le Maroc et de 1973 avec la Tunisie devraient permettre d'avancer dans le sens d'une modification de la nature même de la coopération. Si, pour la Tunisie, les choses sont bien avancées, des difficultés sont encore rencontrées au Maroc où nous avons beaucoup de peine à former des enseignants.

M. Destremau a insisté sur le fait que l'enseignement des matières scientifiques devait être donné en français, notamment pour ce qui concerne les mathématiques et qu'il fallait lier l'enseignement du français aux actions de coopération technique. Il faut que la France, terre des arts et des lettres, soit aussi, aux yeux des étrangers, terre de technologie. A ce sujet, une grande satisfaction doit être trouvée dans la demande faite par les autorités vénézuéliennes de les aider à créer vingt instituts universitaires de technologie.

Abordant ensuite les problèmes de francophonie, le secrétaire d'Etat a souligné que, outre les actions bilatérales, le Gouvernement soutenait l'organisation internationale créée à Niamey voici quatre ans, l'agence de coopération qui groupe vingt-quatre Etats, mais il a précisé aussi que le Gouvernement tenait beaucoup à l'aspect multinational du développement de la francophonie. Le département finance 46,34 p. 100 des dépenses de cette organisation, ce qui représente, pour 1974, une contribution de plus de 13 millions de francs et, pour 1975, environ 15 742 000 francs, le budget total de l'agence devant être, en 1975, de 33 970 000 francs.

En ce qui concerne les émissions vers l'étranger, le vote de la loi du 7 août 1974 a modifié les conditions dans lesquelles devront s'établir entre le ministère des affaires étrangères et les sociétés qui succéderont à l'O. R. T. F., les relations favorisant la diffusion de la langue française à l'étranger. Le secrétaire d'Etat a rappelé le programme quinquennal 1971-1975 portant sur le renouvellement du potentiel technique des émetteurs d'Issoudun lequel comprenait huit émetteurs de 500 kW et il a évoqué la participation de l'office au capital de la S. O. M. E. R. A. chargée de diffuser au Moyen-Orient à partir de Chypre des programmes en ondes moyennes ; l'émetteur a fonctionné à partir de juillet 1973.

Les cahiers des charges fixeront les conditions dans lesquelles s'établiront les relations entre le ministère des affaires étrangères et les sociétés créées par la loi du 7 août 1974. Le ministère maintiendra le crédit de 23 millions pour la distribution des programmes de radiodiffusion et de télévision et pour le renforcement de certaines actions de formation en personnels

étrangers dans le cadre de nos accords de coopération. De même pour les émissions en ondes courtes, la subvention restera fixée à 11,9 millions.

Le secrétaire d'Etat a également évoqué le problème du développement des programmes français sur les chaînes nationales étrangères en affirmant son intention de financer six bureaux de l'ex-O. R. T. F. (Saigon, Pnom-Penh, Beyrouth, Tunis, Rabat, Alger), les sociétés nationales décidant elles-mêmes des bureaux qu'elles entendront avoir à l'étranger en fonction de leurs propres besoins. Là où il n'existera pas de bureau autonome, le travail sera assuré par l'attaché culturel ou l'attaché de presse de l'ambassade qui sera ainsi amené à s'associer aux activités des sociétés nationales.

En ce qui concerne les ondes courtes, M. Destremau, évoquant les critiques auxquelles elles avaient pu donner lieu, a précisé que si l'on a pu penser que les émissions étaient données en un trop grand nombre de langues, certains problèmes d'ordre social pouvaient obliger à revoir cette question.

Le secrétaire d'Etat a, enfin, traité du problème des établissements français à l'étranger qui sont de deux sortes : centres culturels et instituts, d'une part, établissements qui diffèrent peu les uns des autres ; lycées français, d'autre part. Pour ce qui concerne les centres culturels et instituts, le ministère entend procéder à un resserrement de notre dispositif en Allemagne fédérale, resserrement qui correspond à la volonté d'adaptation aux réalités nouvelles. Il s'agit d'offrir à ceux qui ont une motivation professionnelle, des possibilités d'apprendre le français rapidement, d'où l'accent mis à la fois sur les utilisations des méthodes audiovisuelles et sur la spécialisation des enseignements.

Pour M. Destremau, les lycées français à l'étranger posent un problème de finalité. L'évolution qu'ils ont subie en raison d'un appétit de plus en plus grand de scolarisation dans les pays où ils sont implantés, évolution qui a pour conséquence d'augmenter de façon très sensible le nombre des élèves étrangers, comme aussi une certaine volonté de nationaliser l'enseignement dans ces pays, aboutissent à créer des difficultés pour les enfants français soucieux de poursuivre leurs études en France au retour de leurs parents. Le ministère en est alors venu à considérer qu'il y avait deux solutions : soit transmettre aux autorités locales ces établissements et consentir à une modification des programmes, soit à maintenir ces établissements sous obédience française mais avec un double enseignement : enseignement de type local, d'une part, section pour élèves

français, d'autre part, avec un enseignement de structures françaises. En tout état de cause, la finalité première pour le ministère est la scolarisation des enfants français.

À la suite de l'exposé du secrétaire d'Etat, un échange de vues s'est instauré auquel ont participé, outre le président et **M. Habert**, rapporteur pour avis, **M. Vérillon**.

— **A M. Vérillon** qui évoquait les difficultés de l'université de Beyrouth et la dégradation progressive de notre influence dans ce pays, **M. Destremau** a répondu que notre effort au Liban ne se relâchait pas mais que les Français n'apparaissaient plus comme ayant un monopole, en raison de la présence grandissante d'institutions étrangères et de l'effort national consenti par le Liban lui-même.

Répondant encore à **M. Vérillon** qui regrettait la carence des industriels français lorsqu'il s'agissait de soutenir nos institutions d'enseignement technique par l'envoi de matériels d'enseignement, **M. Destremau** a répondu qu'il s'agissait là de certains aspects de la mentalité des industriels français au regard des exportations, mais que ceux-ci étaient de plus en plus sensibilisés au problème de formation professionnelle.

— **A M. Habert** qui déplorait la suppression de postes budgétaires en particulier dans les pays européens, **M. Destremau** a répondu que, pour l'Europe, les augmentations de crédits atteignaient 13,3 p. 100 et que le ministère avait le désir, par les modifications prévues, d'atteindre un public beaucoup plus intéressant en raison de la place qu'il occuperait de plus en plus dans la société que celui qui, jusque-là, était touché. Il faut, a dit le secrétaire d'Etat, un enseignement très proche de la vie professionnelle.

Répondant encore à **M. Habert** qui protestait contre les réductions de postes d'attachés scientifiques, **M. Destremau** a reconnu que ces réductions n'étaient pas heureuses. Le rapporteur pour avis ayant souligné que trente-six emplois étaient supprimés dans l'enseignement supérieur marocain sans que les postes soient en aucune manière redistribués dans le monde, **M. Destremau** a répondu qu'effectivement son budget était faible mais, pour ce qui concerne le difficile problème marocain proprement dit, on pouvait noter avec satisfaction que le nombre des bacheliers marocains augmentait chaque année de 50 p. 100 et que le Maroc disposait maintenant de dix centres de formation pédagogique.

Sur le problème des vingt I. U. T. du Venezuela, le secrétaire d'Etat a précisé qu'il s'agissait non pas de prendre en charge les frais de construction et de fonctionnement de ces I. U. T. mais

seulement d'apporter une aide aux Vénézuéliens qui prennent à leur charge une très grande partie des dépenses puisque cette opération coûterait à la France 900 000 F.

Sur les lycées français à l'étranger et répondant encore au rapporteur pour avis qui soulignait que la finalité jusqu'ici affirmée par le ministère des affaires étrangères était d'en faire un enseignement pour jeunes étrangers, finalité à son avis inconciliable avec l'importance et la nature des implantations françaises à l'étranger (1 million de Français recensés, soit plus de 250 000 en quelques années) et le caractère migrant des populations françaises à l'étranger, M. Destremau a répondu que la finalité rappelée par M. Habert correspondait à l'idée qui a présidé à la création de ces établissements après la guerre de 1914-1918, mais qu'avec le développement de la coopération, cet aspect des choses devait changer ; il a reconnu que certaines difficultés existaient du fait d'un partage de responsabilités entre l'éducation et les affaires étrangères.

Le rapporteur pour avis a beaucoup insisté sur la politique poursuivie depuis quelques années à l'égard de ces lycées français, politique qui a conduit à une diminution du nombre des élèves et à des incohérences. Ainsi, à Londres, au moment même où le Marché commun s'étend à l'Angleterre, le lycée français est obligé de refuser des élèves et le ministère laisse aux Français de Londres le soin de créer une petite école.

Le rapporteur pour avis a déploré que ces petites écoles, gérées par les Français et dont le nombre est actuellement de 101, ne soient soutenues que faiblement par le ministère, lequel ne leur affecte qu'un crédit de 2 900 000 francs et moins de 100 professeurs détachés sur 987 enseignants.

M. Destremau a répondu qu'on allait probablement agrandir le lycée de Londres.

Répondant encore à M. Habert qui s'étonnait que des coopérateurs disposant de temps libre ne consacrent pas une partie de ce temps à l'enseignement dans les établissements français, et qui posait la question de savoir s'il était normal que les coopérateurs soient aussi séparés qu'ils le sont actuellement de la diffusion, M. Destremau a répondu que les coopérateurs étaient à la disposition des gouvernements étrangers ; sur quoi M. Habert a réaffirmé qu'à son avis il était malencontreux de séparer coopération et diffusion, ce qui aboutissait à ne pas employer comme il conviendrait les moyens en personnel quelquefois coûteux dont nous disposons.

— Au président Jean de Bagneux qui demandait s'il ne serait pas possible de favoriser mieux qu'on ne le fait actuellement la

diffusion de la presse à l'étranger et surtout celle des revues scientifiques, le secrétaire d'Etat a répondu que s'il avait pu passer des accords avec des compagnies aériennes, il avait beaucoup de difficultés à ce sujet avec les transporteurs; sur quoi le rapporteur pour avis, s'associant au président, s'est étonné que les négociations avec les compagnies d'aviation n'aboutissent pas, alors qu'aucune de ces compagnies d'aviation ne peut vivre sans subsides de l'Etat.

Enfin, M. Destremau a précisé qu'en ce qui concerne les émissions vers l'étranger sur ondes courtes, le plan quinquennal 1971-1975 pouvait être considéré comme réalisé puisque quatre émetteurs de 500 kW ont été mis en service en 1973 et que quatre autres étaient prévus pour 1974, trois de ceux-ci étant déjà en fonctionnement et le dernier devant l'être dans les semaines qui viennent.

La commission a ensuite entendu le rapport pour avis de M. Jacques Habert sur les crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.

Le rapporteur pour avis a souligné la médiocrité des dotations affectées à des actions qui sous-tendent l'ensemble de notre politique étrangère. Revenant sur le problème de l'enseignement des jeunes Français à l'étranger, il a rappelé que le maintien de la présence française dépendait de la solution de ce problème irritant. Il a, par ailleurs, déploré que n'aient pas été définies de façon suffisamment claire les grandes orientations de notre politique de relations culturelles et de coopération. Il a estimé, cependant, qu'il fallait considérer ce budget comme un budget d'attente et laisser aux nouveaux responsables le temps de définir leur politique.

La commission a suivi son rapporteur et a décidé, sous le bénéfice de ces observations, de donner un avis favorable à l'adoption des crédits des relations culturelles, scientifiques et techniques.

Samedi 23 novembre 1974. — *Présidence de M. Jean de Bagneux, président.* — La commission a entendu M. Roland Ruet analyser le budget de la jeunesse et des sports.

Le rapporteur pour avis a souligné que ce budget était en régression par rapport à celui de l'année dernière. D'une part, il ne représente plus que 0,68 p. 100 du budget de l'Etat au lieu de 0,75 p. 100 en 1974; d'autre part, si l'on ne tient pas compte du prélèvement sur les recettes du pari mutuel — prélèvement qui porte sur 40 millions — l'augmentation par rapport à l'année dernière n'est que de 11,67 p. 100.

Après avoir indiqué que l'augmentation des crédits de fonctionnement était de 17,2 p. 100, et celle des autorisations de programme seulement de 7,5 p. 100, M. Ruet a souligné le développement de la délinquance juvénile, en particulier chez les jeunes de 13 à 16 ans, et regretté que 25 p. 100 seulement des étudiants pratiquent un sport.

Pour lui, l'éducation physique et sportive et le sport pratiqué par l'adulte sont les conditions d'un équilibre psychologique et moral particulièrement mis en péril dans la société moderne.

Traitant des structures et du rattachement du secrétariat d'Etat au ministère de la qualité de la vie, M. Ruet a dit sa préférence pour le rattachement de ce secrétariat d'Etat au ministère de l'éducation.

Il a regretté que 500 postes nouveaux seulement soient créés dans le budget de 1975, ce qui constitue une régression de 200 unités par rapport à l'année dernière, mais il a lié cette observation à une remarque concernant la durée hebdomadaire de service des professeurs et maîtres d'éducation physique en calculant que, si un professeur donne dix-sept heures de cours par semaine pendant dix-huit semaines, cela correspond à une heure de travail par jour. Dans d'autres pays, a-t-il précisé, au Japon et en Grande-Bretagne notamment, les enseignants d'éducation physique donnent de 33 à 36 heures de cours par semaine.

Deuxième regret exprimé par le rapporteur pour avis : l'effort d'équipement n'est pas soutenu et n'est pas comparable à celui de 1974.

M. Ruet a également déploré le manque de crédits prévus pour les associations, cette insuffisance de crédits comportant le risque de voir disparaître le bénévolat, ce qui serait grave quand on sait que 400 000 animateurs bénévoles se consacrent à l'animation des associations.

Sur le problème financier concernant les animateurs professionnels, il a exprimé l'avis qu'il ne fallait pas laisser leur rémunération à la charge des départements et communes. La participation du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) est tombée à 20 p. 100. Or, un animateur professionnel coûte en moyenne 40 000 F, charges sociales comprises.

Le rapporteur pour avis a regretté également qu'un certain nombre de clubs de jeunes doivent être fermés faute d'animateurs. La conséquence en sera — en raison de la progression de la délinquance juvénile — l'obligation pour l'Etat de payer des animateurs spécialisés à raison de un pour dix délinquants.

Pour M. Ruet, on doit prévoir des regroupements de communes ; les animateurs doivent devenir des documentalistes itinérants s'occupant de plusieurs clubs dans un même canton.

Le rapporteur pour avis s'est félicité du développement des sections sport-études dont le succès peut s'évaluer à la fois par les réussites sportives mais aussi par les résultats obtenus au baccalauréat.

Il a demandé qu'une coopération s'établisse entre le secrétariat d'Etat, d'une part, les conseils régionaux, généraux et municipaux, d'autre part, afin que les crédits soient toujours utilisés dans les meilleures conditions. Il a insisté également pour qu'un établissement scolaire ne soit plus construit sans que soient créées en même temps les installations sportives correspondantes.

Le rapporteur pour avis a, enfin, souhaité qu'une définition du sport soit donnée afin que la politique du Gouvernement se dessine d'une façon plus claire.

Il a fait plusieurs suggestions. Soulignant le caractère éphémère de la carrière d'animateur, il a proposé que les animateurs et les maîtres d'éducation physique reçoivent des formations communes et que ces formations comprennent une part intellectuelle, de façon que des reconversions puissent se faire facilement.

La deuxième suggestion porte sur l'action de l'Etat à l'intérieur de ses propres services. Premier éducateur et premier employeur, l'Etat devrait donner l'exemple en matière de sport en donnant des facilités suffisantes à ses fonctionnaires et à ses employés.

Troisième suggestion du rapporteur pour avis : réaliser les installations sportives en tenant compte des progrès techniques concernant les matériaux, de façon que le plein-emploi en puisse être plus facilement obtenu.

Le rapporteur pour avis a également souhaité qu'un statut de l'emploi pour les directeurs régionaux de la jeunesse et des sports soit défini.

Il a proposé que, dans son avis, il soit demandé au Gouvernement, d'une part, de s'engager à prévoir la création d'au moins 700 postes en 1976 et, d'autre part, d'étendre l'expérience des sections sport-études dans les universités au-delà des deux universités qui en bénéficient actuellement.

Il a enfin souhaité que la commission le suive dans sa demande de création d'un diplôme unique pour tous les éducateurs socio-éducatifs.

Enfin, M. Ruet a proposé à la commission, compte tenu des difficultés financières que connaît actuellement la France, de donner un avis favorable au budget de la jeunesse et des sports.

M. Chauvin s'est félicité de la suggestion présentée par M. Ruet concernant les possibilités de réinsertion dans la vie des animateurs et souhaité qu'on leur ouvre les carrières de secrétaire de mairie, et d'une façon générale les emplois de service des mairies.

M. Miroudot s'est déclaré parfaitement d'accord avec l'ensemble des propositions de M. Ruet et souhaité que le système des animateurs itinérants soit encouragé.

Mme Goutmann s'est déclarée d'accord sur les grandes lignes du rapport de M. Ruet, mais non sur la conclusion qu'il proposait à la commission.

Le président Jean de Bagneux a expliqué les difficultés que les maires rencontraient dans le choix et l'emploi des animateurs de maisons de jeunes et de la culture.

M. Ruet a insisté sur les contrats qui devraient être passés avec les fédérations : les subventions étant destinées à être réparties entre ceux qui travaillent effectivement sur place dans les associations, il serait nécessaire que lors de l'établissement des contrats, des clauses soient prévues qui tiennent compte de la destination normale des fonds accordés par le Gouvernement.

M. Pierre Petit a dit son accord sur les propositions faites par M. Ruet pour les animateurs et il a souligné la difficulté pour les communes rurales de surmonter les problèmes financiers qui se posaient à elles à ce sujet. Il faudrait, selon lui, que les départements prennent en charge les dépenses de rémunération des animateurs. Il a également souligné son accord avec M. Ruet sur le principe de base selon lequel c'est à l'école ou dans la commune que doit commencer l'éducation physique et sportive.

Pour M. Duval, la situation des communes à l'égard des problèmes d'animation est encore compliquée dans les départements d'outre-mer du fait de l'éloignement.

Le rapporteur pour avis a enfin précisé qu'à son avis les fédérations qui disposent de fonds importants du fait du caractère spectaculaire du sport pratiqué, devraient venir en aide, grâce à un système de répartition bien organisé, à tous les clubs dont les manifestations ne bénéficient pas d'un nombreux public.

A la suite de cet échange de vues, l'avis de M. Ruet a été adopté à l'unanimité par la commission.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mardi 19 novembre 1974. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — **M. Legrand** a été désigné comme **rapporteur** du projet de loi n° 77 (1974-1975) portant suppression de la **carte professionnelle d'importateur des produits de la pêche maritime.**

M. Joseph Yvon a ensuite présenté le **rapport pour avis sur le budget de la marine marchande.** Il s'est interrogé sur l'adéquation des moyens prévus par le budget pour 1975 à la réalisation des ambitions maritimes définies par le Président de la République, en constatant que c'est « un budget de routine » qui est soumis au Parlement, malgré un certain effort en faveur des constructions navales.

M. Yvon a analysé les crédits consacrés à la marine marchande au titre des allocations compensatrices en faveur de l'armement naval, des primes de modernisation des cargos de ligne et du plan de relance de l'armement maritime, de l'exploitation des services maritimes d'intérêt général ; d'autre part, des crédits ont été prévus pour le reclassement de l'ancien personnel du « France ».

Etudiant la *flotte française* qui augmente à un rythme accéléré, le rapporteur pour avis a rappelé l'objectif défini pour 1980, à savoir plus de 15 millions de tonneaux pour 166 bateaux, soit un « doublement de la flotte actuelle impliquant 26 milliards de francs d'investissements et l'embauche de 2 000 marins et ouvriers.

L'aide de l'Etat à la flotte marchande prévoit le maintien des primes d'équipement et des bonifications d'intérêt indispensables pour soutenir les efforts financiers de l'armement qui devrait bénéficier du désencadrement du crédit.

Répondant à MM. Andrieux, Legrand, Bouquerel, M. Yvon a déclaré que le plan de croissance de la marine marchande, élaboré par la profession avec le concours de l'administration, et qui mettra à la disposition des armements un milliard de francs en cinq ans, n'est pas assorti de moyens de contrainte.

Les licenciements intervenus ces dernières années sont la conséquence de la mise en service de navires modernes utilisant moins de personnel et de la diminution du nombre des paquebots.

La construction navale est le grand bénéficiaire de l'effort budgétaire en 1975 ; les aides permettront d'accorder des subventions à la commande et de maintenir la garantie de prix pendant la durée de la construction du navire.

En 1973, les chantiers, utilisés à pleine capacité, ont produit un nombre plus important de grands pétroliers et de méthaniers ; actuellement, les commandes en cours représentent 6 millions de tonneaux ; mais on peut s'interroger pour l'avenir, la conjoncture n'est guère favorable.

Le rapporteur pour avis a vivement regretté l'insuffisance de l'aide accordée aux petits chantiers, de plus en plus menacés, et critiqué l'aide indirecte à des chantiers étrangers.

Pour *les pêches maritimes*, M. Yvon s'est félicité de l'augmentation des crédits consacrés au programme d'adaptation de l'industrie des pêches ; il a souligné que les objectifs de renouvellement de la flotte de pêche n'ont pas été réalisés et souhaité une définition stable des conditions d'attribution des aides ainsi qu'un désencadrement du crédit pour les armateurs à la pêche (qui subissent des hausses de coût d'exploitation importantes) les mareyeurs et les premiers acheteurs du poisson à terre, l'ensemble de l'industrie de la pêche étant actuellement en difficulté.

Sous réserves de ces diverses observations, la commission a adopté à l'unanimité l'avis présenté par M. Joseph Yvon.

La commission a procédé ensuite à l'audition de **M. Ripert, commissaire général du Plan.**

M. Ripert a d'abord expliqué le rôle du conseil de planification et l'articulation des tâches entre ce conseil et le commissariat général du plan. Selon le commissaire général, la création du conseil de planification permettra de mieux associer les membres du Gouvernement à l'élaboration du plan et à son exécution. Autrefois, le Commissariat du plan centralisait les vues économiques d'ensemble et les perspectives de l'ensemble des administrations françaises ; aujourd'hui, ces études peuvent être effectuées dans les administrations elles-mêmes et une décentralisation peut, en la matière, exister. Enfin, grâce aux réunions du conseil de planification, le Gouvernement pourra être associé — dès le début — à l'élaboration du plan, alors que, dans le système antérieur, il n'intervenait qu'après qu'un projet complet eut été élaboré.

Le VII^e plan, a poursuivi M. Ripert, couvrira la période 1976-1980 et sera soumis au Parlement qui précisera les priorités qui orientent le développement économique et social de la France.

Il convient d'éviter que le rapport présenté au moment de la détermination des options ressemble comme un frère à celui qui est déposé au moment de l'examen du plan lui-même. Dans la première phase, les commissions réunies ne seront pas en trop grand nombre et l'examen des problèmes sera plus « horizontal » que sectoriel ; les problèmes sociaux et les questions d'aménagement du territoire trouveront alors leur place ainsi que l'interrogation que l'on peut se poser sur la modération de la croissance.

M. Lucotte, rapporteur pour avis du budget du commissariat général, s'est demandé si l'existence d'un conseil de planification n'était pas fondamentalement incompatible avec la planification elle-même ; en effet, ce conseil devra se soucier des actions conjoncturelles et fonctionnera suivant une démarche « en dents de scie » qui est contradictoire avec l'idée même de planification. « Qui en France, s'est interrogé M. Lucotte, croit encore en la planification ? »

Il a souhaité, en outre, savoir quel avait été le sort du rapport élaboré en mars 1974 par le commissariat général du plan et comment les régions seraient associées à l'élaboration du VII^e plan.

Il lui semblé regrettable que le commissariat général et la délégation à l'aménagement du territoire et à l'aménagement régional (D. A. T. A. R.) ne dépendent pas du même ministre. Enfin, citant Teilhard de Chardin, il a demandé s'il fallait « avoir plus » ou « être plus ».

Mme Brigitte Gros a insisté sur l'importance d'une association des élus locaux et régionaux aux travaux de planification.

M. Malassagne a estimé qu'au cours du VI^e plan les membres des commissions de modernisation avaient eu le sentiment d'une certaine inutilité, car ils avaient eu l'impression que le rapport qui leur était soumis ne pouvait pas être modifié véritablement.

Le commissaire général du plan a déclaré au cours de ses réponses :

— qu'il n'y avait pas incompatibilité entre la création du conseil de planification et la planification dès lors que le Président de la République et le Gouvernement avaient décidé l'élaboration du VII^e plan ; les deux actions, qui seront parallèles, correspondent à des besoins différents ;

— que la planification était pour lui une méthode d'organisation économique et ne consistait pas en l'application d'une idéologie ;

— que le plan aujourd'hui ne devait pas tenter de prévoir avec exactitude l'augmentation de la production et son utilisation et élaborer des projections extrêmement complexes, mais surtout définir des objectifs clés dans quelques domaines importants ; faire un plan c'est effectuer des choix de ce genre ;

— que l'articulation des travaux de planification entre l'échelon régional et l'échelon central devrait être revue et précisée et qu'il a le sentiment qu'il faut aller plus loin dans la décentralisation ;

— que le commissariat du plan et la D. A. T. A. R. travailleront ensemble et qu'aucun obstacle administratif ne s'oppose à cette association.

Mercredi 20 novembre 1974. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a entendu M. Sordel, rapporteur pour avis, sur le budget du ministère de l'agriculture.*

M. Sordel a rappelé en guise de préliminaire que le budget de ce ministère ne constituait qu'une partie des dépenses bénéficiant à l'agriculture ; qu'il concernait, outre les agriculteurs, l'ensemble du monde rural et qu'il devait être examiné à la lumière des décisions prises lors de la dernière conférence annuelle à laquelle il a souhaité que les parlementaires soient enfin associés.

Il a alors retracé *l'évolution générale des dotations budgétaires* : l'ensemble des dépenses bénéficiant à l'agriculture s'élevé, en 1975, à 31 184 millions soit une augmentation de 23,02 p. 100, très supérieure à celle de l'ensemble du budget de l'Etat (13,8 p. 100). Il a souligné que ces dotations représentaient 13,9 p. 100 des dépenses civiles de l'Etat et qu'elles étaient caractérisées cette année par l'importance des efforts faits en faveur des actions sociales, de l'action éducative et de la recherche. M. Sordel a mis en évidence cette situation en rappelant la répartition des dépenses bénéficiant à l'agriculture : 50,9 p. 100 sont consacrés aux actions sociales, 36,7 p. 100 à l'action économique, 5,7 p. 100 à l'aménagement de l'espace rural, 3,8 p. 100 à l'action éducative et à la recherche et 2,9 p. 100 à l'administration générale.

Abordant ensuite l'examen des crédits consacrés à *l'action économique et à l'aménagement de l'espace rural*, il a fait observer que leur progression était relativement modeste et qu'il fallait porter à leur égard un jugement nuancé. En ce qui concerne l'adaptation et la modernisation du secteur agricole, quatre actions principales doivent être mises en évidence : les actions consacrées à l'accompagnement de l'activité agricole,

celles en faveur des équipements productifs, celles affectées aux interventions sur les marchés, celles concernant la bonification d'intérêt du crédit agricole. A leurs propos, le rapporteur pour avis a regretté la faiblesse des crédits affectés à la sélection animale, la longueur des délais d'indemnisation des calamités agricoles, la faiblesse des crédits consacrés au remembrement et le retard des dossiers d'aide aux bâtiments d'élevage. Il a remarqué l'effort fait cette année en faveur des crédits d'aide au stockage, au conditionnement des produits et aux industries agricoles et alimentaires ; mais il a estimé très préoccupant le transfert des dépenses pour les équipements collectifs ruraux, au détriment des collectivités rurales.

En conclusion, M. Sordel a observé que le budget de l'agriculture s'inscrivait dans le cadre plus général de la politique de lutte contre l'inflation. La faible augmentation des dépenses d'action économique qui en est la conséquence risque, dans ces conditions, de compromettre le succès du deuxième objectif de la politique gouvernementale : le rétablissement de notre balance commerciale, grâce aux exportations agricoles.

Au cours du large débat qui a suivi, M. Hector Dubois a insisté sur la nécessité de développer l'enseignement agricole, dont les crédits pour 1975 ne permettront pas de rattraper le retard. M. Laucournet a souligné l'importance du transfert des dépenses de l'Etat sur les collectivités locales, tant au niveau départemental que régional, en matière d'équipements collectifs ruraux.

Rejoignant les conclusions du rapporteur pour avis, M. Labonde a regretté l'insuffisance des crédits affectés aux équipements ruraux, ce qui va obliger les conseils généraux à prendre à leur charge des dépenses supplémentaires (adductions d'eau, rénovation rurale). Il a souhaité également que le renforcement des effectifs des directions départementales de l'agriculture soit poursuivi activement.

Après que M. Lucotte eut rendu hommage à la clarté de l'exposé du rapporteur pour avis et émis des doutes sur l'intérêt des plans d'aménagement rural (P. A. R.), M. Durieux a estimé que l'encouragement des exportations agricoles passait par un relèvement des prix de certains produits ; il a mis également en évidence l'utilité du remembrement aujourd'hui très attaqué.

Pour sa part, M. Lemaire a regretté le manque de souplesse et l'insuffisance des moyens mis à la disposition des S. A. F. E. R., ainsi que la lourdeur des mécanismes communautaires ; il a également fait diverses remarques sur les P. A. R., le remembrement, l'O. N. I. B. E. V. et les industries agricoles et alimentaires.

Après que M. Brégégère eut insisté sur la nécessité d'un relèvement du prix du sucre et qu'il eut souhaité que l'acquis communautaire ne soit pas remis en cause par la Grande-Bretagne, M. Vadepiéd a dénoncé le retard du programme supplémentaire d'électrification rurale et d'autres équipements dont les crédits avaient été pourtant inscrits au budget.

M. Bouloux a fait la même remarque à propos de crédits du fonds d'action rurale (F. A. R.) mis trop tardivement à la disposition des collectivités locales et M. Collomb a souligné la nécessité pour le Gouvernement d'alléger les nombreuses difficultés qui freinent les exportations de fruits et légumes. M. Alliès, après avoir dénoncé l'insuffisance du personnel des directions départementales de l'agriculture et les transferts au détriment des collectivités locales, a souhaité une meilleure coordination des actions du ministère de l'agriculture et du ministère de l'environnement.

Enfin, M. Villatte a suggéré d'utiliser deux moyens pour maintenir et améliorer le revenu des agriculteurs : la revalorisation des prix, d'une part, et la limitation des charges des exploitations, d'autre part. La diminution ou le remboursement de la T. V. A. présente à cet égard de nombreux avantages ; l'aide à des secteurs particuliers (cultures sous serres) s'impose également.

La commission s'est alors prononcée en faveur de l'adoption du budget de l'agriculture pour l'exercice 1975.

Elle a entendu, ensuite, le **rapport pour avis de M. Raymond Brun** sur le budget du ministère du **commerce et de l'artisanat**. Après avoir présenté l'organigramme du ministère, le rapporteur pour avis a examiné les crédits qui lui étaient consacrés dans la loi de finances pour 1975 ; il s'est notamment étonné que les crédits votés par le Parlement pour 1973 et 1974, au titre de la prime de conversion, n'aient pas été utilisés et a souhaité qu'ils reviennent effectivement en 1975 aux artisans.

M. Raymond Brun a retracé *l'évolution des secteurs du commerce et de l'artisanat*. Le trait dominant de l'évolution du commerce, en 1973, semble être l'expansion dans la stabilité puisque l'activité commerciale s'est accru de 6 p. 100 et que la répartition du marché entre commerce concentré et commerce indépendant est demeurée inchangée pour la troisième année consécutive. Pour l'artisanat, l'évolution du nombre des installations et des disparitions d'entreprises fait apparaître un **taux de renouvellement élevé**. Le rapporteur pour avis a insisté sur les difficultés que devaient affronter les petits commerçants et

les artisans à la suite des mesures prises pour encadrer le crédit **et a vivement regretté** que, un an après le vote de la loi d'orientation, le conseil du crédit à l'artisanat n'ait pas encore été réuni.

M. Raymond Brun a alors décrit certaines actions du ministère du commerce et de l'artisanat. D'abord, les opérations « Mercure », qui incitent les commerçants isolés à réaliser en commun des programmes précis tels que la création de surfaces collectives, les actions d'animation, la réalisation de parkings ; le rapporteur pour avis a souhaité que les résultats définitifs de l'enquête actuellement menée afin d'évaluer les résultats de ces opérations lui soient communiqués au cours de l'année 1975. Ensuite, les assistants techniques des métiers et les assistants techniques du commerce qui sont chargés d'informer, de perfectionner et de conseiller les chefs d'entreprise. Enfin, les centres de gestion qui ont pour objet d'analyser en termes économiques les données comptables et d'apporter des conseils pour la gestion des entreprises.

M. Raymond Brun a dressé enfin *un bilan de l'application de la loi d'orientation*. Après avoir rapidement retracé l'état de l'application des dispositions fiscales et des dispositions sociales, il a plus longuement développé l'application des dispositions économiques portant sur l'urbanisme commercial. Il a estimé, reprenant les conclusions dégagées par la commission lorsqu'elle avait procédé, en octobre dernier, à un échange de vues à ce propos, que la loi d'orientation devrait être retouchée, dans ses modalités, afin que les dispositions concernant l'urbanisme commercial puissent être appliquées au mieux. Les modifications souhaitables consisteraient à moduler la surface exigeant un examen devant les commissions départementales en fonction de la nature du commerce concerné ; à éviter le recours devant la commission nationale lorsque la décision de la commission départementale est prise à une très forte majorité ; à accorder un plus long délai de réflexion à la commission nationale ; à accroître la représentation des consommateurs au sein des commissions.

En conclusion le rapporteur pour avis a rappelé la nécessité d'examiner le projet de loi réformant la patente et d'aménager les contributions pour frais de chambres de commerce et d'industrie et chambres de métiers.

M. Braconnier a regretté que le texte créant les commissions départementales chargées d'examiner le cas des entreprises en difficulté ne soit pas suffisamment clair en ce qui concerne le commerce et l'artisanat.

M. Pouille a mis l'accent sur les difficultés bancaires du petit commerce. En ce qui concerne les commissions départementales d'urbanisme commercial, il lui a semblé regrettable que les affaires « remontent » ensuite à Paris ; une possibilité d'appel devrait, à son sens, être offerte localement et, seuls, les cas véritablement litigieux devraient être transmis à l'échelon central.

Le président a ajouté que les actuels conflits sociaux ne pouvaient que gêner considérablement le petit commerce.

M. Billiémaz a exprimé son désaccord avec le rapporteur pour avis, M. Brun, quant à sa proposition de supprimer la possibilité d'appel lorsqu'il y avait décision de la commission départementale à la quasi-unanimité ; en effet, cette commission peut être victime de considérations trop strictement locales. Il lui a été répondu que la possibilité d'appel était toujours souhaitable, mais que la commission nationale pouvait difficilement contredire la commission départementale lorsque sa décision est quasi unanime.

En réponse à une question de M. Lalloy, le rapporteur pour avis a précisé que l'appartenance d'une entreprise au secteur de l'artisanat résultait de son immatriculation au « répertoire des métiers » et que cette immatriculation était soumise à une double condition d'activité et de dimension.

Les conclusions favorables de M. Raymond Brun ont été adoptées à l'unanimité.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission, poursuivant l'examen de la loi de finances pour 1975, a entendu l'avis qui lui était présenté par M. Robert Laucournet sur les crédits du logement.

M. Laucournet a tout d'abord déclaré que, malgré une certaine satisfaction des milieux officiels quant aux résultats de leur politique, la situation du logement en France est mauvaise, d'abord parce que, sur le plan du logement social, les difficultés et les insuffisances anciennes persistent de nos jours et que, sur le plan général, la conjoncture économique et les mesures prises pour y faire face provoquent un blocage des chantiers ainsi qu'un arrêt des ventes de logements.

En ce qui concerne *l'urbanisme*, la mise au point des schémas directeurs et des plans d'occupation des sols se poursuit ; ces documents de planification urbaine constituent un instrument indispensable pour contrôler et organiser le développement de l'urbanisation en France. C'est pourquoi on peut regretter la lenteur apportée à les établir, lenteur qui aboutira à ne pas

respecter l'échéance du 1^{er} janvier 1975 prévue par la loi. Conscient des insuffisances des villes françaises pour la superficie des espaces verts, le Gouvernement s'efforce d'en favoriser l'accroissement, mais les moyens financiers mis en œuvre demeurent trop réduits.

La politique de rénovation urbaine achoppe depuis plusieurs années sur le coût financier considérable des opérations engagées. Cette situation a provoqué le blocage de cette politique et l'arrêt quasi complet du lancement de nouvelles opérations subventionnées. Un effort est fait pour restructurer le réseau urbain national, notamment par un meilleur développement et un meilleur aménagement des villes moyennes, ainsi que par la poursuite de la création d'un certain nombre de villes nouvelles. Sur ce dernier point, le rapporteur pour avis a rappelé que la commission était peu favorable à cette forme un peu artificielle d'urbanisation volontaire.

La principale innovation en matière de *logement* que comporte le projet de budget pour 1975 réside dans le fait que le secteur social par excellence, celui des H. L. M., ne fait plus l'objet que d'une dotation en crédits. La programmation en nombre de logements est devenue une simple prévision donnée à titre indicatif qui ne garantit plus un volume donné de réalisations, notamment si, ce qui est à craindre, la hausse des coûts de la construction de logements continue à un rythme élevé.

Ces difficultés du secteur H. L. M., comme de l'ensemble des différentes catégories de logements, expliquent les problèmes de plus en plus inquiétants auxquels se heurte le secteur du *bâtiment*. Celui-ci connaît en particulier des problèmes de gestion et de crédit de plus en plus insolubles causés par la hausse des coûts de production et par la raréfaction et la cherté du crédit. En outre, dans le secteur du logement aidé, l'insuffisante revalorisation du niveau des prix-plafonds entraîne une forte réduction d'activité, beaucoup de marchés n'ayant pu être conclus avec les organismes constructeurs ; c'est vers le milieu de 1975 que la situation devrait être la plus difficile.

Si la conjoncture explique largement ces difficultés, le rapporteur pour avis a souligné que *la politique générale du logement* pouvait être mise en cause. En effet, malgré les déclarations officielles selon lesquelles la situation du logement s'est beaucoup améliorée en France, force est de constater dans la réalité que les aspects quantitatifs du problème du logement demeurent, même s'ils n'ont plus le caractère de pénurie aiguë qu'ils ont eu dans le passé. C'est particulièrement le cas

pour le secteur social où les besoins demeurent considérables mais souvent inexprimés faute de solvabilité des intéressés, qui se trouvent en fait, depuis plusieurs années, sacrifiés alors que le secteur non aidé connaît une croissance rapide. La discussion sur ce point est d'ailleurs rendue difficile par la confusion qui s'attache à la notion d'équivalents-logements.

M. Laucournet a donné quelques chiffres qui montrent que, dans le secteur H. L. M., le niveau de loyer que sont obligés de pratiquer aujourd'hui les organismes exclut des fractions considérables de la population la moins favorisée, de la possibilité de se loger en H. L. M. Certaines causes de nature politique expliquent cette situation, notamment des conditions de prêt moins favorables aux organismes, le fait que la péréquation des loyers avec le parc ancien peut de moins en moins jouer et, enfin, l'évolution du coût des charges, notamment de chauffage. Au total, on peut dire que l'aide à la pierre dans le secteur H. L. M. est en baisse, alors que l'on constate un accroissement des aides dans le secteur des logements moins ou pas sociaux. Enfin, le blocage des loyers au cours du premier semestre 1974 a asséché la trésorerie des organismes de H. L. M.

Après avoir rappelé qu'une nouvelle réforme de l'allocation logement avait accru le nombre des bénéficiaires de cette aide, le rapporteur pour avis a traité des problèmes du parc immobilier existant ; il a souligné la nécessité de faire revivre les centres villes par une action dans ce domaine qui aurait, en outre, l'avantage de créer ou de conserver des emplois. Cette action suppose un développement de l'information des petits propriétaires.

En conclusion, M. Laucournet a proposé à la commission de demander instamment au Gouvernement d'entreprendre une action dans cinq domaines :

— un meilleur ajustement des crédits publics en matière de logement afin d'assurer le respect d'un minimum d'objectifs en volume ;

— un assouplissement du crédit aux acquéreurs de logements et aux entreprises saines souffrant d'une insuffisance de trésorerie ;

— une fixation réaliste des prix-plafonds afin de permettre l'engagement effectif et rapide des programmes et la poursuite d'une politique de qualité des logements ;

— éventuellement, un déblocage sélectif des crédits en fonction des difficultés de chaque région ;

— un développement de l'amélioration de l'habitat ancien.

Un large débat s'est ensuite instauré sur les problèmes du logement et de l'urbanisme au cours duquel sont notamment intervenus MM. Bouloux, Coutrot, Létouart, Pouille, Javelly, Collomb et Debesson. A l'issue de cette discussion, le rapport pour avis de M. Laucournet a été adopté à l'unanimité par la commission.

Jeudi 21 novembre 1974. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a tout d'abord entendu le **rapport pour avis de M. Collomb** sur le budget de l'industrie.

Le rapporteur pour avis a décrit la réorganisation du ministère de l'industrie et de la recherche qui a comporté le rattachement de la délégation générale à l'énergie, la création d'une direction générale de l'industrie et la suppression de la délégation à l'informatique. M. Collomb a estimé que la définition d'une politique industrielle d'ensemble exigeait que l'on procédât à ce remodelage du ministère de l'industrie, car seule une direction centrale recouvrant l'ensemble des secteurs industriels sera en mesure d'effectuer des arbitrages intersectoriels et de mener des négociations internationales d'Etat à Etat qui mettent en jeu plusieurs branches de l'industrie. Il a, en outre, regretté que le ministre de l'industrie ne soit pas membre permanent du conseil de planification dont le Président de la République a décidé la création en septembre dernier.

M. Collomb a ensuite traité de la *politique industrielle* nécessaire à notre pays. Après avoir exposé l'état des réflexions menées à ce propos par le commissariat général du plan et par le groupe de réflexion sur les stratégies industrielles, le rapporteur pour avis a appelé de ses vœux une politique sectorielle consistant à intervenir prioritairement dans les branches qui seront appelées à une forte croissance et où existent déjà des entreprises françaises compétitives.

M. Voyant s'est demandé si nous avons les moyens financiers pour une telle politique ; il a regretté que la politique industrielle ne soit pas menée davantage au plan européen et s'est inquiété de l'approvisionnement énergétique de notre pays.

M. Chauty a confirmé que, sur ce dernier point, aucune amélioration ne pouvait être espérée avant dix ans.

M. Legrand a attiré l'attention de la commission sur les conséquences du déplacement des industries de base vers les pays producteurs de pétrole ; ce qui se produit aujourd'hui pour le raffinage, a-t-il signalé, s'étendra demain au traitement des minerais.

M. Lucotte a souligné les effets de ce déplacement sur les travailleurs immigrés ; ceux-ci seront vraisemblablement amenés à se diriger dans l'avenir vers les pays en voie d'industrialisation plus que dans nos pays développés.

Le rapporteur pour avis a enfin exposé *la politique énergétique* de la France. Le plan de relance du charbon lui a paru raisonnable car la compétitivité du charbon français est appelée à décliner du fait de l'évolution des coûts de production. Les recherches pétrolières en mer d'Iroise ne doivent pas trop incliner à l'optimisme car, même si effectivement du pétrole y est découvert et exploité dans les meilleures conditions, nous ne pourrions, en tout état de cause, disposer de ce pétrole que dans les années 1981-1982. L'essentiel du programme français doit donc reposer sur l'électricité nucléaire. Le rapporteur a enfin réclamé un remaniement de la structure des prix de l'énergie, en particulier de l'électricité.

MM. Coudert et Billiemaz ont regretté que l'on ait délaissé la construction de barrages et l'électricité d'origine hydraulique. Après que M. Kieffer eut exprimé son accord avec le rapporteur pour avis, quant au réajustement de la tarification de l'électricité, un prix trop bas ne pouvant, en effet, qu'inciter à la consommation et décourager l'économie, l'avis présenté par M. Collomb a été adopté par la commission.

Dans l'avis qu'il a présenté sur le **budget de la recherche scientifique**, après avoir indiqué qu'il n'aborderait pas les problèmes de la recherche proprement dite (laissant ce soin à la commission des affaires culturelles) **M. Michel Chauty** a traité, tout d'abord, de *l'énergie nucléaire*.

Concernant les ressources en uranium, le rapporteur pour avis a souligné que le minerai de ce métal était réparti dans le monde entier dans les terrains primaires et que la France disposait de réserves lui permettant d'alimenter 80 tranches de 1 000 mégawatts.

Il a précisé que les besoins de la France passeraient de 2 000 tonnes en 1975 à 11 900 tonnes en 1985 et à 15 000 tonnes en 1990, date à laquelle nous aurions donc consommé plus que nos réserves exploitables. Il a souhaité, en conséquence, la constitution d'un stock de sécurité et la réalisation d'accords avec les grands pays producteurs.

Au sujet de l'enrichissement de l'uranium, M. Chauty a rappelé l'accord Eurodif conclu avec l'Espagne et la Belgique, et la décision prise de réaliser une usine de séparation isotopique dans le Tricastin, ayant une capacité d'environ 10 millions d'U. T. S.

Tout en se félicitant de la position adoptée, le rapporteur pour avis a montré qu'il faudrait très rapidement lancer une deuxième usine équivalente. Celle-ci devrait être réalisée, de préférence, en France ou en Europe, mais pourrait l'être également au Canada ou en Australie. M. Chauty a évoqué, par ailleurs, le procédé d'enrichissement par ultracentrifugation étudié par la Grande-Bretagne, l'Allemagne et les Pays-Bas, méthode peut-être pleine d'avenir, mais qui n'a pas encore fait ses preuves.

Faisant ensuite le point sur les filières expérimentales électro-nucléaires, M. Chauty s'est réjoui de l'avance très nette prise par notre pays dans le domaine des surrégénérateurs et a annoncé qu'on pouvait dès maintenant envisager la réalisation d'un prototype industriel de 1200 mégawatts; il a rappelé que, seule, cette technique nous permettrait de faire face à nos besoins avec nos réserves propres en uranium, compte tenu de la possibilité qu'elle donne de régénérer le combustible.

Répondant à diverses questions posées par MM. Javelly, Alliès, Pintat, Voyant et Raymond Brun, il a précisé que le nouveau gisement de l'Hérault pourrait produire 1500 tonnes d'ici sept ans et donné quelques indications concernant la sécurité des installations, la situation d'Euratom, l'utilisation de l'énergie thermique rejetée et l'avenir du centre de Cadarache et, plus généralement, des installations militaires à reconvertir sur le plan civil.

Examinant ensuite le problème de *l'informatique*, M. Chauty a rappelé que le plan calcul visait à créer une société française, la Compagnie industrielle pour l'informatique (C. I. I.), qui a déjà reçu 2 milliards de francs de subvention depuis sa création.

Il a indiqué, en outre, que la nécessité de toucher un marché plus important avait conduit la C. I. I. à se rapprocher de Siemens et de Philips dans un nouvel ensemble dénommé U. N. I. D. A. T. A. Pour les mêmes motifs, il est apparu maintenant indispensable de réaliser un accord beaucoup plus large incluant d'autres constructeurs européens ou même américains, d'autant plus que la situation de la C. I. I. était rendue particulièrement difficile par la rupture, de fait, intervenue entre ses principaux actionnaires.

Après avoir entendu sur ce point les observations de MM. Raymond Brun, Voyant et Pintat, le rapporteur pour avis a estimé que l'Etat devrait disposer au sein de la C. I. I. au moins d'une minorité de blocage et qu'il faudrait réaliser une grande compagnie à l'échelle européenne.

En ce qui concerne *les activités spatiales*, M. Chauty a regretté que la France renonce à son lanceur Diamant et souligné l'intérêt de disposer d'un maillage de satellites, moyens précieux de renseignements dans des domaines aussi variés que les télécommunications, la météorologie et les ressources terrestres.

Il a signalé, dans ce cadre, l'importance du programme européen « Ariane » visant à nous doter d'un lanceur lourd capable de mettre un satellite de 700 à 800 kg sur orbite géostationnaire.

Le rapporteur pour avis a traité ensuite de la question de *l'exploitation des océans* et du C.N.E.X.O. et l'ensemble de ses conclusions favorables a été adopté à l'unanimité.

Dans une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a entendu le **rapport pour avis de M. Lucotte sur les crédits du commissariat général du plan**. Le rapporteur pour avis a d'abord présenté l'état d'exécution du VI^e plan, soulignant que l'inflation et la crise pétrolière avaient tellement écarté notre économie des prévisions dudit plan que celui-ci n'était plus qu'une référence historique.

M. Lucotte a, ensuite, examiné la conception gouvernementale de la planification. Le plan ne comporterait plus qu'un nombre limité d'objectifs et ne se soucierait plus autant de prévoir l'évolution de chaque secteur de l'économie. Le rapporteur pour avis s'est interrogé sur les relations qui s'établiront entre le conseil de planification, dont le Président de la République a décidé la création en septembre dernier, et le commissariat général du plan ; il a craint que ce conseil et, partant, le plan lui-même soient amenés à se consacrer surtout à la conjoncture et aux mesures de circonstances.

Le rapporteur pour avis a tenté alors de définir quel devait être le rôle du plan aujourd'hui dans notre pays. Selon lui, le plan doit être un organe de concertation et d'information et, à ce titre, doit permettre un débat public sur les orientations à moyen terme de la société ; il doit être aussi l'expression d'une volonté et l'occasion de choix fondamentaux.

Enfin, M. Lucotte a rappelé le calendrier de la préparation du VII^e plan. Ce plan, qui portera sur la période 1976-1980, sera examiné par le Parlement au printemps 1976 ; auparavant, au printemps 1975, un premier débat sera organisé devant les Assemblées à partir d'un rapport de synthèse qui définira les finalités à long terme de notre développement, précisera les priorités et formulera des propositions quant à la nature et à la portée du VII^e plan.

En conclusion, M. Lucotte a souhaité que le plan retrouve l'adhésion populaire.

M. Gaudon, rapporteur spécial de la commission des finances, a expliqué les raisons pour lesquelles cette commission avait adopté deux amendements.

Le rapport de M. Lucotte, favorable à l'adoption des crédits du commissariat général du plan, a été ensuite adopté à l'unanimité.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mercredi 20 novembre 1974. — *Présidence de M. André Colin, président.* — La commission a procédé à l'examen des rapports pour avis sur le budget des affaires étrangères et celui de la coopération.

M. Claude Mont, présentant son avis sur les crédits des affaires étrangères, a indiqué que son rapport serait orienté cette année beaucoup plus sur l'analyse de plusieurs aspects de la situation internationale que sur l'examen du budget proprement dit.

Après avoir, dans une introduction, donné la répartition globale des crédits pour 1975 et les modifications intervenues par rapport à 1974, M. Mont a traité : 1° des conséquences de la quatrième guerre au Proche-Orient ; 2° de la crise de l'Europe communautaire ; 3° de l'état des négociations au sein de la conférence de sécurité et de coopération en Europe ; 4° des problèmes du désarmement et des négociations pour une réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe.

Le rapporteur pour avis a, dans ses conclusions, posé un certain nombre de questions au ministre sur l'évolution de la politique française face aux problèmes évoqués.

Le rapport pour avis de M. Mont a fait l'objet d'un large échange de vues auquel ont pris part, notamment, M. Pisani, qui estime que le déploiement de nos moyens diplomatiques n'est plus conforme à l'état du monde et devrait être réexaminé, M. Bayrou, qui a approuvé les conclusions interrogatives du rapporteur sans préjuger du fond, et le président qui a constaté l'accord de la commission sur la nouvelle méthode de présentation du rapport.

La commission a approuvé les conclusions de son rapporteur pour avis tendant à émettre un avis favorable à l'adoption du budget des affaires étrangères.

Puis **M. Palmero** a présenté son **rapport pour avis** sur le budget **affaires étrangères-relations culturelles** qui a donné lieu à un débat auquel ont pris part MM. d'Ornano, Pisani, Mont, Bayrou, Giraud, Eugène Bonnet, le rapporteur pour avis et le président. Le sort réservé à certains français maintenus en détention dans plusieurs pays étrangers a notamment été évoqué. La commission n'a pas cru devoir retenir la procédure du vote d'amendements tendant à supprimer une partie des crédits de coopération avec les pays intéressés. Elle n'en condamne pas moins certains procédés arbitraires contraires aux droits de l'homme mais estime qu'il est de la compétence et en même temps du devoir du Gouvernement d'obtenir, par des démarches appropriées et effectuées directement auprès de ses partenaires, la cessation de poursuites injustifiées contre nos ressortissants.

La commission s'est également préoccupée de l'insuffisance des émissions radiophoniques françaises vers l'étranger et a estimé indispensable qu'à l'occasion de la mise en œuvre du nouveau statut de l'O. R. T. F. une révision complète de notre action dans ce domaine soit entreprise.

L'avis favorable de M. Palmero a été adopté par la commission.

Enfin **M. Louis Martin** a exposé son **rapport pour avis** sur le budget du ministère de la **coopération**.

Dans ses conclusions, le rapporteur pour avis a regretté que les difficultés économiques et financières de notre pays se soient traduites par une diminution relative de notre aide au développement, ce qui prouve qu'il est difficile d'accorder nos ambitions avec nos moyens.

A la suite de l'échange de vues qui a suivi l'exposé du rapporteur et auquel ont participé notamment MM. Yver et Giraud, la commission a approuvé les conclusions du rapporteur pour avis tendant à émettre un avis favorable à l'adoption du budget de la coopération.

AFFAIRES SOCIALES

Mercredi 20 novembre 1974. — *Présidence de M. Lucien Grand, vice-président.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée,* la commission a d'abord entendu le **rapport pour avis** de **M. Méric** sur le **budget du travail**.

Après avoir décrit la détérioration de la situation de l'emploi, due en grande partie à une conjoncture économique défavorable, le rapporteur a insisté sur les différents moyens de remédier à cette situation :

— dans l'immédiat, et pour atténuer les effets sociaux désastreux du chômage, augmentation des aides et allocations de chômage, une unification des différentes prestations de cette nature étant en cours ;

— revalorisation des métiers manuels, tant sur le plan matériel que sur le plan psychologique, la désaffection qui se manifeste à l'égard de ces professions résultant essentiellement des mauvaises conditions de travail et des basses rémunérations qui s'y attachent ;

— développement de la formation professionnelle, qui doit permettre non seulement de pallier les déséquilibres structurels du marché de l'emploi, mais aussi de permettre un meilleur épanouissement de chaque individu.

Abordant ensuite les différents aspects de l'amélioration des conditions de travail, M. Méric a rappelé l'importance et la gravité persistante des accidents du travail et des maladies professionnelles, fléaux sociaux qui touchent le plus gravement les travailleurs les moins qualifiés et les moins rémunérés. Il a préconisé le développement des différentes formes d'aménagement du temps de travail telles que l'emploi à temps partiel et l'horaire individualisé, moins développés en France que dans d'autres pays économiquement avancés, qui contribuent puissamment à réduire le caractère aliénant du travail.

S'agissant des conditions de travail des femmes, le rapporteur pour avis a rappelé combien celles-ci, dans le monde du travail, demeurent défavorisées et il a souhaité, à ce propos, la mise en œuvre d'une politique active.

Examinant, alors, les problèmes posés par l'immigration, le rapporteur pour avis, après quelques données statistiques, a rappelé à quelles conditions devait répondre une véritable politique de l'immigration : nécessité de combler des déficits de main-d'œuvre pour certains emplois, mais aussi souci d'aider les pays à fort taux de chômage en accueillant certains de leurs ressortissants et en leur offrant des conditions de travail et de vie équivalentes à celles des travailleurs français.

Or, les possibilités budgétaires ne donnent guère d'espoir quant à une véritable amélioration de la situation de l'immigration. On constate une quasi-stagnation des crédits d'intervention, stagnation qui n'est que très partiellement palliée par l'affectation aux travailleurs d'autres ressources provenant, notamment, de cotisations patronales.

Enfin, le rapporteur pour avis a évoqué la situation inquiétante de notre démographie. L'évolution récente du taux de fécondité a pour conséquence qu'actuellement le nombre des naissances est inférieur au seuil nécessaire pour le renouvellement des générations. Seule une politique familiale active et une revalorisation sensible des salaires peuvent nous donner une chance d'enrayer ce mouvement.

Un débat s'est alors engagé, auquel ont pris part, notamment :

— M. Schwint, pour rappeler la nécessité de revaloriser substantiellement l'allocation de salaire unique, dont l'insuffisance actuelle contraint nombre de femmes à travailler à l'extérieur ;

— M. Henriet, pour évoquer le problème particulièrement grave des accidents du travail en agriculture ;

— M. Moreigne, pour souligner que la mobilité de l'emploi ne devrait pas aboutir à la dévitalisation de toute une partie de la France au profit des régions industrialisées et pour mettre en cause la politique actuelle de l'aménagement du territoire ;

— M. Touzet, pour préciser qu'en dehors des nécessités économiques auxquelles répond le travail des femmes, il existe un désir d'indépendance qu'il n'est ni possible ni souhaitable de contrecarrer ;

— M. Maury, pour recommander une éducation plus égalitaire des garçons et des filles et un partage plus équitable entre hommes et femmes des tâches souvent monotones du foyer, tâches dont le caractère astreignant a d'ailleurs largement diminué ;

— M. Mézard, pour insister sur l'augmentation effrayante des accidents mortels de trajet et pour évoquer le problème des incapacités permanentes partielles dont l'appréciation peut souvent être révisée au bout de quelques années.

Le rapport de M. Méric a été adopté à l'unanimité.

La commission a ensuite procédé à l'examen du **rapport pour avis de M. Grand** sur le projet de loi de finances pour 1975 (crédits de la section commune et de la section **santé**).

Le rapporteur pour avis a tout d'abord déploré les effets des modifications trop fréquemment apportées aux structures gouvernementales et administratives des ministères sociaux.

S'agissant de la section commune, il a principalement relevé l'importante mesure que constituera, en 1975, le rattachement à celle-ci de 11 970 emplois relevant jusqu'à la fin de la présente année des services de la sécurité sociale (travail) et de ceux de l'action sanitaire et sociale (santé) ; il a également évoqué l'augmentation non négligeable des moyens de fonctionnement des services.

A propos des crédits de la santé, il a indiqué que leur taux moyen de progression à structures comparables atteindrait environ 30 p. 100 par rapport à 1974.

Les dépenses ordinaires croîtront dans la proportion de 32,3 p. 100 et les autorisations de programme de 22 p. 100.

M. Grand a ensuite traité de l'action générale du ministère, évoquant successivement l'amélioration des moyens des services de la santé, l'effort projeté dans le secteur de la formation des personnels sanitaires et sociaux, dans celui des équipements sanitaires et sociaux et dans celui de la recherche médicale.

Il a également consacré une partie de son exposé aux actions considérées comme prioritaires par le Gouvernement : amélioration du sort des défavorisés, prévention des accidents et des nuisances (protection maternelle et infantile, accidents de la route, défense contre les pollutions), lutte contre l'alcoolisme, régulation des naissances.

Le rapporteur a ensuite évoqué un certain nombre de problèmes spécifiques :

- crise du personnel de l'administration ;
- exécution du VI^e Plan ;
- aide sociale et médicale ;
- application de la réforme hospitalière ;
- études médicales ;
- politique psychiatrique ;
- personnels paramédicaux ;
- service de santé scolaire ;
- planification familiale ;
- rationalisation des choix budgétaires ;
- exercice des professions de santé dans la perspective européenne.

En conclusion, le rapporteur pour avis a souligné que, si l'effort général accompli dans le secteur de la santé était réel, il demeurerait insuffisant.

M. Maury a formulé le souhait que, dans la fixation du nombre des élèves et stagiaires de l'école nationale de la santé, il soit tenu un meilleur compte du nombre de ceux qu'on ne peut empêcher de s'orienter ensuite vers le secteur privé.

M. Mézard a estimé très inadaptée aux besoins réels la politique concernant le recrutement des monitrices des écoles d'infirmières.

M. Moreigne s'est inquiété de la crise qui, par ses répercussions sur les problèmes propres aux collectivités locales, risque de résulter de la nouvelle politique psychiatrique ; il a également évoqué la lourde charge financière qui grève le fonctionnement des centres médico-psychopédagogiques.

M. Henriet, de son côté, a évoqué diverses questions :

— incidences de la multiplication, en elle-même souhaitable, des S. A. M. U. (service d'aide médicale urgente) sur le maintien à un niveau satisfaisant de la fréquentation des hôpitaux autres que les centres hospitaliers régionaux ; M. Maury a, sur ce point, relevé une certaine tendance à faire intervenir abusivement les S. A. M. U. ;

— application et financement insuffisants de la réforme réalisée par M^{lle} Dienesch, alors secrétaire d'Etat, pour améliorer les conditions de fonctionnement des maternités ;

— urgence de créer un institut du cerveau ;

— nécessité de personnaliser les soins et de lutter contre le gigantisme des établissements, qu'on ne peut dissocier d'une politique d'humanisation des hôpitaux.

Le rapporteur pour avis et M. Maury se sont déclarés en désaccord avec l'orientation vers un très grand nombre d'équipements neufs et l'abandon corrélatif de certaines opérations de rénovation ou de réutilisation à d'autres fins des équipements existants, implicitement préconisés par M. Henriet.

M. Viron a regretté le mauvais état d'exécution du VI^e plan dans sa région.

La commission a, à la suite de ces interventions, décidé de donner un avis favorable à l'adoption des crédits de la « section commune travail-santé » et de la section « santé » et adopté, à l'unanimité, le rapport de M. Grand.

Enfin, M. Grand a présenté son rapport pour avis sur les crédits du ministère du travail intéressant la **sécurité sociale**.

Le fond du sujet ayant été très largement traité à l'occasion de l'examen du projet de loi relatif à la compensation, discuté la semaine précédente en séance publique, le rapporteur pour avis s'est borné à donner quelques informations supplémentaires sur les mesures prises en 1974, celles prévues pour 1975, les retards dans la mise en œuvre des lois sociales, les rapports entre sécurité sociale et médecins, le paiement mensuel des pensions, la situation des veuves, l'action de la Communauté économique européenne.

Ce rapport pour avis a également été adopté à l'unanimité.

Présidence de M. Bernard Lemarié, vice-président. — Au cours d'une deuxième séance tenue dans l'après-midi, la commission a procédé à l'audition de M. André Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, sur le projet de budget de son département ministériel pour 1975.

Le ministre a indiqué que les crédits prévus, dépassant 9,5 milliards, seront en augmentation de 15,44 p. 100 par rapport à ceux de 1974.

Malgré l'éloignement dans le temps des conflits passés, la croissance s'explique principalement par l'indexation générale des pensions de guerre, les concessions de nouvelles pensions et l'aggravation de celles qui ont été précédemment attribuées ; l'appareillage des mutilés devra également faire l'objet d'un effort particulier en 1975 ; dans le même temps, la connaissance statistique et informatique sera dotée de moyens accrus.

Enfin, par une mesure tout récemment annoncée, la retraite du combattant au taux actuel sera désormais majorée et indexée par référence à l'indice 9. Mais l'action du ministère n'est, de loin, pas limitée au secteur strictement budgétaire.

La reconnaissance de la qualité de combattant aux anciens d'Afrique du Nord est dès maintenant pratiquement acquise.

La levée des forclusions fait actuellement l'objet des derniers accords et pourrait intervenir dès 1975.

Un projet de loi améliorant la situation des internés sera déposé au cours de la présente session ; la suppression de l'échelonnement du droit à la retraite anticipée des anciens prisonniers de guerre et autres anciens combattants sera effective dès le 1^{er} janvier 1975 ; la fixation à 500 points indiciaires de la pension de certaines veuves de guerre est désormais sur le point de produire tous ses effets avec rétroactivité à la date du 1^{er} janvier 1974.

Deux points restent à régler, dont le premier — le relèvement de la retraite mutualiste du combattant — fera l'objet d'un amendement avant la fin de la procédure de discussion budgétaire pour 1975.

S'agissant du problème du rapport constant, un groupe de travail a été réuni à diverses reprises ; l'indexation des pensions ne semble pas en cause, mais bien plutôt leur niveau. Les travaux du groupe de travail ont été suspendus dans l'attente des résultats d'une concertation plus générale recherchée maintenant depuis le printemps dernier.

Evoquant le projet de plan quadriennal proposé par l'U. F. A. C. (Union fédérale des associations de combattants), le ministre a observé qu'on ne peut omettre de prendre son coût en considération : 3 milliards de francs.

Mais il espère que les difficultés actuelles, surgies entre le ministère et cette organisation, n'empêcheront pas la concertation de porter ses fruits et disparaîtront à bref délai.

M. Sauvageot, rapporteur spécial de la commission des finances, a rappelé le contact qu'il a pu prendre, au nom de cette commission, avec M. Fourcade, ministre de l'économie et des finances ; on peut penser que cette rencontre a permis la mise au point du relèvement du plafond de la retraite mutualiste ; M. Sauvageot a insisté pour que des membres du Parlement soient associés à l'entreprise de concertation évoquée par le ministre.

M. Schwint, remplaçant le président Souquet, rapporteur, momentanément empêché, a, lui aussi, demandé la représentation du Parlement au sein des groupes de travail ; il a déploré qu'il faille toujours, en quelque sorte, « arracher » les améliorations apportées au sort des diverses catégories de victimes de guerre ; il a demandé des précisions sur les causes du retard apporté à l'exécution de la mesure permettant à certaines veuves de bénéficier de pensions au taux de 500 points (art. 71 de la loi de finances n° 73-1150 pour 1974), et sur les moyens de rendre cette disposition moins restrictive.

Le ministre a indiqué qu'il avait pris toutes dispositions pour une mise en application plus rapide des améliorations qu'il est, malgré tout, possible d'apporter progressivement à la situation d'une catégorie ou d'une autre de victimes de guerre.

A propos du débat sur le rapport constant, le ministre a rappelé l'époque où ses prédécesseurs invoquaient devant le Parlement l'absence de tout problème juridique, dans la mesure où le Conseil d'Etat déboutant les associations avait implicitement validé la position du Gouvernement de l'époque. Il n'en demeure pas moins que le problème paraît devoir se situer dans un contexte plus général, plus vaste ; c'est dans cette optique qu'à été constitué le groupe de travail dont il a été fait état et qui permettra peut-être de mettre fin à la fausse ou à la mauvaise querelle, dont les effets se prolongent depuis trop longtemps.

M. Méric a précisément invité le ministre à résoudre le plus rapidement possible le litige portant sur le rapport constant ; il a évoqué, ainsi que **M. Rabineau**, la situation des anciens de Rawa-Ruska qui, malgré les dispositions déjà prises, n'est pas encore convenablement réglée.

M. Touzet a insisté sur l'urgence des réformes à entreprendre, si on souhaite véritablement qu'un nombre appréciable de combattants ou d'ayants droit puisse en bénéficier ; il s'agit en particulier des anciens de 1939-1945 qui ne perçoivent pas la retraite du combattant au taux fort en qualité de bénéficiaires

de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité : celle-ci n'est pas toujours accordée ou refusée dans des conditions vraiment équitables ; le problème ne peut se résoudre que par le retour à la parité intégrale.

M. Schwint a indiqué à nouveau qu'à son sens les conditions même d'attribution de la pension de veuve calculée sur la base de l'indice 500 étaient trop restrictives.

Judi 21 novembre 1974. — *Présidence de M. Hector Viron, vice-président.* — La commission a procédé à l'examen de l'avis sur le projet de loi de finances pour 1975 (anciens combattants), présenté par **M. Schwint**, au nom du président Souquet, rapporteur pour avis, empêché. **M. Schwint** a rapidement rappelé les grandes lignes du budget prévu pour 1975 :

— taux de progression voisin du pourcentage de croissance de l'ensemble du budget national et du taux d'érosion monétaire ;

— crédit supplémentaire consacré à l'appareillage des mutilés ;

— augmentation de la dotation consacrée à l'aide directe aux anciens combattants ;

— ajustement aux besoins réels de l'office national ;

— crédit de 300 millions de francs pour l'application du rapport constant.

M. Schwint a ensuite dressé un inventaire des mesures attendues depuis longtemps, dont la liste est encore beaucoup trop longue, puis cité quelques réformes acquises après une longue lutte de la commission et du Sénat.

M. Sauvageot, rapporteur spécial de la commission des finances, a souligné l'importance de la très prochaine levée des forclusions et de la fixation à 9 points indiciaires du montant de la retraite du combattant à son taux minimum.

MM. Gravier et **Rabineau** ont exprimé le souhait que le Gouvernement confirme en séance publique les déclarations faites au cours de la réunion précédente par le secrétaire d'Etat.

M. Talon a suggéré la présentation de conclusions assorties de réserves, dans l'attente de la confirmation expresse devant le Sénat des promesses faites par le Gouvernement.

M. Le Jeune, évoquant le problème de l'échelonnement dans l'application de la loi sur la retraite professionnelle anticipée des anciens prisonniers de guerre, a manifesté sa réserve sur des engagements simplement verbaux et sa nette préférence pour leur matérialisation dans des textes précis.

M. Touzet a demandé que toutes dispositions soient prises pour que les mesures annoncées pour les régimes de base soient rapidement étendues aux régimes complémentaires.

Après intervention de MM. Bohl, Mathy et Moreigne et sur proposition de son président, la commission a décidé de soumettre les crédits des anciens combattants à l'appréciation du Sénat en chargeant son rapporteur de demander au secrétaire d'Etat des engagements précis sur la réalisation concrète de promesses récentes dont il n'a pas pu être tenu compte dans le rapport.

La commission a procédé ensuite à l'examen du rapport pour avis de M. Gravier sur le budget annexe des prestations sociales agricoles (B. A. P. S. A.).

Le rapporteur pour avis a souligné la forte croissance de ce budget, qui s'établit dans le présent projet à 17 291 millions de francs. L'augmentation par rapport au budget rectifié de 1974 est de 24,6 p. 100 ; elle atteint 30,16 p. 100 si l'on ne tient compte que du budget primitif.

M. Gravier a rappelé l'évolution du financement et des prestations.

Sur le premier point, on constate :

— une augmentation de 13 p. 100 du financement professionnel direct, comparable à celle observée en 1972 et 1973 ; mais la part de ces cotisations dans le financement du B. A. P. S. A. est plus réduite que celle des années précédentes, puisqu'elle atteint moins de 16 p. 100 ; le principe suivant lequel l'augmentation du total des cotisations professionnelles doit suivre l'évolution du revenu agricole moyen des trois dernières années connues a été appliqué, mais avec un assouplissement, car on a pris en compte, pour le calcul de ce revenu, l'évolution attendue pour l'année 1974 ;

— une augmentation de 10,45 p. 100 du financement professionnel indirect ;

— un accroissement de 27,56 p. 100 du versement au titre de la compensation démographique ;

— une augmentation considérable, égale à 80,11 p. 100, des subventions du budget général ;

— un accroissement de 32,47 p. 100 du versement du fonds national de solidarité.

S'il convient de se féliciter de l'augmentation très nette des ressources du B. A. P. S. A., il faut cependant regretter que les autres éléments du budget de l'agriculture (équipement) n'augmentent que faiblement.

En ce qui concerne les dépenses du B. A. P. S. A., les prestations familiales n'augmentent que modérément (10,57 p. 100), de même que les dépenses de l'assurance maladie, maternité, invalidité des exploitants (A. M. E. X. A.), pour lesquelles l'accroissement est de 20,04 p. 100. En revanche, les prestations vieillesse augmentent très fortement et sont supérieures de 46,85 p. 100 à celles du budget précédent.

Le rapporteur pour avis a fait observer que le B. A. P. S. A. ne retraçait qu'une partie des contributions sociales des exploitants, puisque ceux-ci versaient en plus des cotisations complémentaires non négligeables et qu'en outre ils payaient des cotisations au nom de leurs salariés. Il faut tenir compte de ces deux éléments pour apprécier les charges réellement supportées par les agriculteurs.

Passant en revue les principaux problèmes en suspens, M. Gravier a enregistré comme un fait positif l'allégement des cotisations versées par les veuves d'agriculteurs qui continuent l'exploitation. Mais il a regretté l'absence d'améliorations sur les points suivants :

- conditions d'obtention de la pension d'invalidité ;
- conditions d'octroi de la retraite à soixante ans pour incapacité ;
- possibilité pour les conjoints ou au moins pour les veuves d'exploitants de bénéficier de la pension d'invalidité ;
- augmentation de la retraite complémentaire ;
- retraite complémentaire des exploitants et des associés d'exploitation.

Le rapporteur pour avis a également rappelé que le seuil de récupération sur la succession des allocations du fonds national de solidarité devrait, en principe, être porté de 50 000 à 100 000 F.

Enfin, M. Gravier a brossé les grands traits de l'évolution attendue du B. A. P. S. A. pour les années à venir :

- une réalisation à peu près complète de l'harmonisation des prestations, sauf en ce qui concerne les indemnités journalières, dont le bénéfice ne paraît pas, pour l'instant, réclamé par la profession ;
- une reconnaissance affirmée du handicap démographique de l'agriculture et de la nécessité d'une compensation entre les différents régimes ;

— une meilleure appréciation des possibilités contributives de la profession et une répartition mieux adaptée de la charge correspondante entre les différents exploitants ;

— une confirmation et un maintien de l'aide de l'Etat, aide dont la légitimité est reconnue depuis longtemps.

En tout état de cause, le B. A. P. S. A., dans son principe même, constitue déjà, en quelque sorte, une anticipation sur les projets actuels de compensation et d'harmonisation.

Un débat s'est alors engagé, auquel ont participé :

— M. Le Jeune, pour insister sur la nécessité de ramener de 100 p. 100 à 66 p. 100 le taux d'invalidité indemnisable prévu en AMEXA ;

— M. Henriet, pour évoquer les problèmes de l'indemnité viagère de départ ;

— M. Moreigne, pour réclamer l'intégration dans les prestations de l'aide ménagère à domicile, insister sur les incidences souvent graves des modifications du revenu cadastral et réclamer également l'amélioration du régime invalidité des exploitants ;

— M. Bohl, pour contester le bien-fondé de l'assujettissement automatique au régime agricole des veuves d'« ouvriers-paysans » ;

— M. Mathy, pour demander que soit relevé le plafond de ressources du fonds national de solidarité et proposer le report des dates de paiement des cotisations pour les agriculteurs les plus touchés par les difficultés actuelles ;

— MM. Viron, Touzet, Grand et Herment, pour insister sur les pertes considérables subies par de nombreux exploitants du fait des conditions climatiques, de la baisse des cours de certains produits et de l'augmentation des prix des produits nécessaires à l'exploitation ;

— M. Méric, pour souligner qu'il lui paraissait inacceptable, eu égard à une conjoncture économique désastreuse pour beaucoup d'exploitants, d'augmenter de 13 p. 100 les cotisations supportées par les intéressés.

La commission, sur proposition de M. Viron, vice-président, a donné mandat à M. Gravier pour examiner les possibilités d'obtenir un effort supplémentaire du Gouvernement en faveur des exploitants agricoles et a décidé de reporter à une prochaine réunion son vote définitif.

Elle a ensuite procédé à l'examen des **amendements au projet de loi n° 216 (1973-1974)**, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant le livre V du code de la santé publique et relatif à la **pharmacie vétérinaire**.

Au cours d'une discussion dans laquelle sont intervenus, outre le président de séance M. Viron et M. Herment, rapporteur, Mlle Scellier, MM. Lemarié, Mathy, Bohl, Henriet, Grand, Moreigne et Mézard, elle a confirmé ses positions antérieures et rejeté les amendements n° 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 39, 40, 41, 42, 49, 50 et 51. Elle s'en est remise à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 37.

Elle a, enfin, donné un avis favorable aux amendements n° 38 (sous réserve d'une modification), 43, 44, 45, 46, 47, 48 (sous réserve de modification), 52, 53 et 54.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mardi 19 novembre 1974. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — La commission a d'abord procédé, sur le rapport de M. Coudé du Foresto, rapporteur général, à l'examen des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1975.

Elle a adopté sans modification *l'article premier* autorisant la perception des impôts existants et *l'article 2* relatif à la fixation du barème de l'impôt sur le revenu. A *l'article 3*, concernant le calcul du quotient fiscal, la commission a retenu le texte voté par l'Assemblée Nationale. Sur *l'article 4* portant relèvement des droits sur les alcools, un large débat s'est instauré auquel ont participé MM. Edouard Bonnefous, président, Coudé du Foresto, rapporteur général, Fosset et Schumann. Au terme de ce débat, la commission a adopté le texte de l'article 4 voté par l'Assemblée Nationale et décidé d'ajouter après l'article 55 un article additionnel fixant pour 1975, au niveau du produit du droit de consommation sur les alcools, le montant du reversement au régime général de la sécurité sociale prévu par l'article 6 du projet de loi instituant une compensation entre régimes de base obligatoires de sécurité sociale.

A *l'article 5*, majorant le droit de timbre sur les passeports et la taxe sur les véhicules de tourisme des sociétés, la commission a adopté un amendement exonérant de la taxe certains véhicules mis à la disposition du public dans le cadre de l'activité normale du propriétaire.

L'article 6 prévoyant des allègements d'impôts sur le revenu en faveur des personnes âgées, *l'article 7* harmonisant les condi-

tions de dégrèvement de la taxe d'habitation pour les personnes âgées, *l'article 8* majorant les possibilités de déductions opérées sur le revenu global au titre des travaux effectués sur l'habitation principale et des primes d'assurance vie et *l'article 9* reconduisant pour l'exercice 1974 le régime des provisions institué en faveur des entreprises prévu par *l'article 39 bis* du code général des impôts ont été adoptés sans modification dans le texte voté par l'Assemblée Nationale.

Un large débat s'est ensuite ouvert sur *l'article 9 bis (nouveau)* introduit par l'Assemblée Nationale et qui prévoit qu'avant le 1^{er} avril 1975 le Gouvernement réunira une table ronde sur la presse. Au terme de ce débat, auquel ont participé MM. Edouard Bonnefous, président, Coudé du Foresto, rapporteur général, Blin, Talamoni, Schumann et Jargot, la commission a adopté, à l'initiative de M. Fosset, un amendement élargissant à l'ensemble des problèmes fiscaux de la presse l'objet des débats de la table ronde.

La commission a adopté sans modification, dans le texte proposé par le Gouvernement et voté par l'Assemblée Nationale :

— *l'article 10* relevant la limite d'exonération des titres, notamment pour l'impôt sur le revenu ;

— *l'article 11* ramenant au taux réduit de 7 p. 100 la T. V. A. sur le camping ;

— *l'article 12* reconduisant la réfaction de 50 p. 100 en matière de T. V. A. sur les ventes d'animaux vivants ;

— *l'article 13* confirmant pour 1975 les dispositions relatives aux affectations ;

— *l'article 14* portant de 19 à 22,5 p. 100 le montant du prélèvement opéré en faveur du fonds d'investissement routier sur le produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers ;

— *l'article 15* déterminant les quantités de certains carburants agricoles détaxés.

L'article 15 bis (nouveau) introduit par l'Assemblée Nationale reconduisant de façon permanente la mesure prise en 1974 pour accélérer la régularisation des sommes versées au titre du versement représentatif de la taxe sur les salaires a été adopté sans être modifié.

Il en a été de même pour les autres articles de la première partie :

— *l'article 16* confirmant certaines dispositions législatives antérieures ;

— *l'article 17* relevant le plafond des ressources ouvrant droit à l'aide judiciaire et le montant de l'indemnité versée à ce titre aux auxiliaires de justice ;

— *l'article 18* portant majoration des rentes viagères, majoration que, par un amendement adopté par l'Assemblée nationale, le Gouvernement a proposé de porter de 10 à 14 p. 100 ;

— *l'article 19* reconduisant le taux de la participation des employeurs à l'effort de formation professionnelle ;

— enfin, *l'article 20* fixant le montant des ressources affectées au budget telles qu'elles figurent à l'état A annexé au projet de loi de finances.

La commission a procédé ensuite, sur le rapport de M. Amic, rapporteur spécial, à l'examen de la partie concernant le commerce extérieur du budget des services financiers du ministère de l'économie et des finances.

M. Amic a indiqué qu'en matière d'importations, on discerne trois points noirs : les produits énergétiques, les biens d'équipement et les matières premières pour lesquels la couverture par les exportations de biens correspondants n'est pas assurée. Il convient donc d'accroître les exportations et l'on se heurte là au problème du redéploiement de notre industrie. Des mesures ont été prises d'abord dans le domaine financier en vue de financer hors encadrement du crédit les efforts d'exportation, ensuite en matière d'assurance, secteur dans lequel le Trésor se substitue de plus en plus à la C. O. F. A. C. E. (compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur).

Le réseau de nos conseillers économiques et commerciaux ne paraît pas toujours bien adapté à la nature des besoins et la direction des relations extérieures éprouve des difficultés pour recruter du personnel titulaire.

La reconversion de l'orientation géographique de notre effort et de nos investissements est à envisager vers les pays du tiers monde, en particulier du Proche-Orient. Enfin, il serait nécessaire que dans le domaine industriel, un organisme assure le rôle de prospection qui est celui de la S. O. P. E. X. A. (société pour la promotion des exportations agricoles) dans le secteur agricole.

Un large débat a suivi l'exposé de M. Amic. Sont intervenus MM. Edouard Bonnefous, président, Coudé du Foresto, rapporteur général, Monory, Blin, Yves Durand et Moinet. Au terme du débat, la commission a retenu la proposition de son président de procéder à l'audition du secrétaire d'Etat au commerce extérieur au cours de la prochaine intersession.

Mercredi 20 novembre 1974. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — La commission a procédé à l'audition de **M. d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.**

Le ministre a, d'abord, défini la manière dont il concevait l'action du groupe de prospective industrielle qu'il a créé auprès de lui. Il a précisé qu'il s'agissait d'un groupe informel chargé d'études de marché à long terme visant à appréhender les conséquences des remises en question actuelles de l'énergie, l'environnement, l'émergence des pays neufs. Ses principaux axes de recherche sont la nouvelle division internationale du travail, la reconversion des industries en déclin, le développement des industries non polluantes.

M. Coudé du Foresto, rapporteur général, a souhaité que le ministère de l'industrie publie un « budget de programme » retraçant de manière fonctionnelle l'action publique dans le domaine industriel.

Répondant à **M. Descours Desacres, rapporteur spécial du budget de l'industrie,** sur les perspectives de mise en place d'une politique industrielle véritable, le ministre a annoncé son intention de lancer des études par secteur pour proposer au Gouvernement une stratégie industrielle.

En réponse à **M. Monory,** le ministre a souligné qu'il allait engager une remise en ordre des différents prix de l'énergie en France après le bouleversement dû à la crise actuelle.

M. Blin a posé une question sur le financement du programme électro-nucléaire d'Electricité de France et le ministre a précisé, à ce sujet, que les investissements d'Electricité de France s'élèveraient en 1974 à 7 milliards de francs et à un chiffre supérieur en 1975.

Traitant du problème des services extérieurs de son ministère, le ministre a rappelé le rôle efficace des arrondissements minéralogiques et l'action des chambres de commerce. Compte tenu des priorités actuelles sur l'énergie et la sûreté, la création des délégués régionaux à l'industrialisation est reportée à une date ultérieure.

Le ministre a, ensuite, souligné que les aides publiques à la recherche prenaient des formes très diverses : actions concertées, actions incitatives de développement (275 millions de francs en 1975), actions en faveur des organismes de recherches collectives, mise à disposition de laboratoires publics, dispositions fiscales. Il a insisté sur le fait que les grands programmes de recherche ne seront pas sacrifiés : le programme de recherche nucléaire augmentera en 1975 de

26 p. 100, le programme spatial sera maintenu avec une priorité en faveur du programme européen. Les crédits du centre national d'études spatiales pour 1975 seront finalement de 950 millions de francs et seront plafonnés dans les années à venir. Dans le domaine de l'océanologie, l'action sera concentrée sur les problèmes de recherche proprement dite après l'achèvement du centre de Brest.

Cependant, le rôle moteur des grands programmes ne sera plus le même dans l'avenir. Des recherches nouvelles vont se développer en faveur de l'énergie, la qualité de la vie, l'habitat, la santé, la compétitivité des entreprises.

En réponse à **M. Coudé du Foresto, rapporteur général**, qui s'était déclaré très réservé vis-à-vis du lanceur lourd notamment, compte tenu du précédent du Cecles-Eldo, le ministre a rappelé qu'à la différence du projet Europa, le C.N.E.S. sera le seul maître d'œuvre du lanceur Ariane. Il estime que les chances de réussite technique du projet sont réunies et que les coûts ont été limités au maximum.

Répondant à **M. Edouard Bonnefous, président**, M. d'Ornano a exposé l'effort en faveur de la géothermie — pour laquelle des crédits de démonstration de 7 millions de francs ont été inscrits au budget — et de l'énergie solaire.

Le ministre a mis en place une commission sur les possibilités des énergies nouvelles, qui vient de remettre son rapport.

A la suite d'une question de **M. Descours Desacres, rapporteur spécial**, le ministre a précisé qu'en France de nombreuses possibilités de gisements géothermiques existent dans la région parisienne et en Auvergne. Des gisements existent également outre-mer, à la Guadeloupe.

M. Edouard Bonnefous, président, a souligné les difficultés du contrôle budgétaire du commissariat à l'énergie atomique, dues, notamment, au fait qu'une partie des crédits provenait du budget de la défense.

M. Descours Desacres, rapporteur spécial, a montré l'intérêt que présenterait à cet égard une comptabilité de moyens. **M. Coudé du Foresto, rapporteur général**, a manifesté son désaccord à l'égard du projet de prise de participation du commissariat dans le capital de la compagnie internationale pour l'informatique (C. I. I.).

M. d'Ornano a, ensuite, exposé les perspectives de développement de l'informatique française. Il a rappelé l'histoire des deux plans calcul qui ont mis en place la C.I.I. et permis la signature des accords européens Unidata entre la C.I.I., Philips

et Siemens. Ces accords étaient informels, ils prévoyaient un partage de gammes et une coopération commerciale. Depuis lors, nos partenaires ont souhaité la réalisation d'une fusion complète des trois sociétés. Une telle fusion poserait des problèmes financiers et commerciaux du fait que Siemens a absorbé la société Telefunken dont les productions concurrencent celles de la C.I.I. et que nos partenaires étaient réticents pour commercialiser les produits de la C.I.I. Cette fusion placerait la participation française en minorité.

Aussi, le ministre a-t-il déclaré qu'il n'avait pas l'intention d'abandonner la C.I.I. dont les produits sont techniquement bons même si elle connaît des problèmes commerciaux. Cependant, il engage des négociations avec nos partenaires sur cette question de la fusion. Dans l'immédiat, les crédits de 1974 inscrits au budget sont simplement reconduits en 1975.

M. Coudé du Foresto, rapporteur général, a indiqué que l'informatique française était une de ces « cathédrales qui s'effondrent ». Il a souligné que les productions industrielles françaises étaient souvent des réussites techniques mais des échecs commerciaux.

M. Blin a manifesté des réserves devant ces subventions de 300 millions de francs par an versées à une société privée. **M. Edouard Bonnefous**, président, a demandé quel était le montant global des crédits consacrés au plan calcul depuis l'origine.

M. Chauty, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, a attiré l'attention sur la situation juridique de cette société privée où l'Etat n'est pas représenté et qui bénéficie de crédits publics. Il a souhaité un effort prioritaire en faveur de la commercialisation des produits de la C.I.I.

M. Moinet a demandé quelle était la solution choisie par le Gouvernement : la voie nationale ou la coopération européenne.

M. Descours Desacres, rapporteur spécial, a regretté l'absence de prévision et l'incertitude qui a présidé à l'exécution du plan calcul.

M. Coudé du Foresto, rapporteur général, a soulevé le problème de l'incompatibilité des produits de la C.I.I. avec ceux de nombreux autres pays étrangers.

Répondant à ces divers intervenants, **M. d'Ornano** a fourni les précisions suivantes :

— les crédits publics consacrés à l'informatique depuis 1967 s'élèvent au total à 2 milliards de francs ;

— la structure sociale de la C.I.I. est en effet à revoir.

En 1974, le ministre a fait verser à la C.I.I. 60 millions de francs, non pas sous forme de subventions mais sous forme d'une avance éventuellement transformable en augmentation de capital, ce qui est une mesure conservatoire. Une augmentation de la part publique dans ce capital est possible. Par ailleurs, il faut fixer un objectif clair et précis : le ministre préférerait atteindre cet objectif dans un cadre européen mais à condition que la France obtienne des garanties.

Le ministre a rappelé qu'aucun des grands producteurs ne cherchait à être compatible avec les autres au point de vue du logiciel. L'effort d'Unidata visait à cette compatibilité.

Il a conclu en indiquant qu'il informera le Parlement de l'évolution des négociations avec nos partenaires.

M. d'Ornano a donné, ensuite, des précisions sur l'effort en faveur de l'institut national de la recherche agronomique (I. N. R. A.) et du G. E. R. D. A. T. (groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale). Les crédits du G. E. R. D. A. T. passent de 10,4 millions de francs à 12 millions, ceux de l'I. N. R. A. de 69 millions de francs à 76 millions en autorisations de programme.

M. Jargot a dénoncé des menaces de démantèlement de l'I. N. R. A. et l'absence de création de postes de chercheurs cette année.

Le ministre a rappelé qu'avait été opérée une contractualisation de 2 300 ouvriers temporaires. Après cette opération, le ministre de l'agriculture souhaite une remise en ordre de l'I. N. R. A. Il a souligné que pour l'ensemble de la recherche, 156 postes de chercheurs étaient créés en 1975.

Le ministre a, ensuite, abordé le problème de la recherche pétrolière *off shore*. Il a d'abord indiqué qu'en ce qui concerne les permis de recherche en mer d'Iroise, aucune décision n'avait été prise. Plusieurs éléments seront pris en considération avant de faire un choix. La demande de la société Esso-Rep n'est pas écartée *a priori*. Par ailleurs, les négociations franco-anglaises sur la délimitation du plateau continental sont désormais suspendues au résultat d'une procédure d'arbitrage. La France souhaite commencer les forages au cours du premier semestre 1975 dans les zones qui ne prêtent pas à contestation.

Le ministre a rappelé l'action du comité d'études marines dans le domaine de la technologie des recherches en eau profonde. Il a indiqué que depuis 1963 des recherches ont été

menées au large des autres côtes françaises sans grand succès. Cinq nouveaux forages devraient être entrepris en 1975 et 1976 (Atlantique et Méditerranée).

Les recherches des groupes français dans le monde, en *off shore*, représentent 10 p. 100 de l'ensemble de ces recherches ce qui devrait permettre à terme une diversification de nos ressources.

Le ministre a exposé la situation des sociétés françaises au sein de la société Pétronord pour la recherche et l'exploitation dans le nouveau périmètre dont la concession vient de lui être octroyée.

A ce sujet, **M. Coudé du Foresto, rapporteur général**, a exposé ses craintes que les sociétés françaises fassent des recherches sur des gisements dont la production ne reviendra pas à la France.

M. Lombard a rappelé que les dépenses de recherche dans la mer du Nord depuis 1965 ont dépassé 15 milliards de livres sterling. Il craint que nous ne puissions pas faire face à des investissements aussi lourds.

M. Chauty, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, a souligné les coûts considérables des moyens technologiques de recherche *off shore*, telles les plates-formes de forage, et a demandé comment celles-ci seront financées.

M. Coudé du Foresto, rapporteur général, a évoqué également le coût des pipe-lines sous-marins.

M. Edouard Bonnefous, président, a demandé quels étaient les résultats concrets de nos recherches *off shore* dans le monde. Il a souligné le danger de continuer des recherches dans une zone aussi instable politiquement que le Moyen-Orient.

Répondant à ces interventions, le ministre a souligné la nécessité impérieuse d'accélérer la recherche pétrolière. Le problème du financement des moyens de transport du pétrole *off shore* sera étudié avec les compagnies pétrolières.

M. Monory est intervenu sur le problème des accords pétroliers d'Etat à Etat. Il a rappelé que l'accord de 27 millions de tonnes signé avec l'Arabie Saoudite avait été fixé sur la base de 93 p. 100 du prix affiché, soit environ 10,60 dollars le baril. Actuellement, sur le marché mondial, on trouve du pétrole-participation à 10 dollars le baril et, compte tenu de la part du pétrole-concession que détiennent les sociétés, le prix sur le marché est de 9 dollars le baril.

Cet accord impose donc à la France une dépense supplémentaire de 1,5 milliard de francs.

En ce qui concerne les accords d'Etat à Etat, il a estimé que la France devait conserver des accès et ne pas se mettre entièrement dans les mains des compagnies internationales. Il a fait valoir que les fluctuations de la conjoncture pouvaient faire varier dans le temps les résultats des accords. L'objectif de la France est de signer des accords d'Etat à Etat avec des prix égaux à ceux que pratiquent les meilleurs revendeurs. Sur le plan international, la France souhaite la fixation d'un prix unique. Il a promis un débat parlementaire sur toutes ces questions.

A propos de la publication du rapport de la commission parlementaire d'enquête sur les sociétés pétrolières, le ministre a rappelé que le Gouvernement fera toute la lumière sur ces questions, mais qu'il n'avait pas encore étudié ce rapport, dont la parution n'est pas encore complète.

Le ministre a annoncé que l'agence pour les économies d'énergie était en cours de mise en place. Elle va lancer des opérations pilotes d'économie d'énergie. Un rapport sur ses activités sera publié à la fin de l'année.

Enfin, en réponse à **MM. Monory et Descours Desacres**, il a indiqué que le problème de la hausse de la marge des distributeurs de fuel était en cours d'examen et que des négociations allaient s'engager sur ce sujet, ainsi que sur la mise en place de meilleures conditions de concurrence.

Judi 21 novembre 1974. — *Présidence de M. Descours Desacres vice-président.* La commission a tout d'abord examiné sur le **rapport de M. Gaudon, rapporteur spécial, les crédits inscrits au projet de budget pour 1975 du commissariat général du plan d'équipement et de la productivité** (section V des services du Premier ministre). Après avoir constaté que sur les points essentiels évoqués par le rapporteur, elle n'avait pu recueillir que des éléments de réponse insuffisants pour lui permettre d'éclairer le Sénat, elle a adopté les deux *amendements* suivants :

— réduire de 5 356 166 F les crédits du titre III et, en conséquence, ramener le montant des mesures nouvelles à moins 4 686 062 F ;

— supprimer la totalité des crédits du titre IV et, en conséquence, remplacer le montant des mesures nouvelles figurant à ce titre par moins 23 162 783 F.

La commission a ensuite examiné, sur le **rapport de M. Coudé du Foresto, rapporteur général, les modifications apportées par l'Assemblée nationale au projet de loi de finances pour 1975.**

Au terme d'un large débat auquel ont notamment participé MM. Coudé du Foresto, rapporteur général, Chochoy, Schumann, Fosset, Jargot, Monory, Fortier, Prost et Descours Desacres, vice-président, elle a approuvé les articles suivants :

— *article 50 A* tendant à permettre aux collectivités publiques concessionnaires de voies ou sections de voies navigables de percevoir des péages et taxes dont le produit sera affecté à l'entretien et à la modernisation des voies concédées.

— *article 52* relatif à la contribution patronale en faveur du logement des salariés, modifié par deux amendements visant à affecter au seul logement social les terrains acquis grâce au 1 p. 100 et à accorder une priorité aux immigrés dans le cinquième réservé sur le produit de la contribution.

— *article additionnel* après l'article 54 tendant à procurer des ressources supplémentaires à l'office national d'immigration et au fonds d'action sociale pour les travailleurs migrants.

— *article 44* modifié par un amendement visant à majorer d'une somme correspondant à 1 600 habitations à loyer modéré le montant des emprunts bénéficiant de bonifications d'intérêt.

— *article 49 ter (nouveau)* augmentant de 50 p. 100 le tarif des redevances instituées par l'article 2 du décret n° 54-982 du 1^{er} octobre 1954 créant un fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales.

— *article 54 bis* modifié par un amendement relatif à l'augmentation de la retraite allouée aux anciens combattants titulaires de la carte pour des opérations postérieures au 11 novembre 1918 et ne bénéficiant pas de certaines ressources, et modifiant le mode de calcul de la retraite du combattant, calculée sur la base de l'indice de pension 9.

— *article 57 (nouveau)* relatif à l'établissement, par le Gouvernement, d'une étude sur l'évolution des pensions de retraite des militaires de carrière.

— *article 58 (nouveau)* tendant à assouplir les modalités d'octroi des délais de paiement accordés par les juges aux rapatriés pour les prêts contractés en vue de leur installation, par une nouvelle rédaction de l'article 60 de la loi n° 70-632 du 15 juillet 1970 relative à une contribution nationale à l'indemnisation des Français dépossédés de biens situés dans un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France.

La commission a adopté un *amendement* visant à rédiger comme suit l'*article 56 (nouveau)* : « A compter du 1^{er} janvier 1975, aucune dépense de personnel et de fonctionnement des missions régionales ne peut être inscrite aux budgets départementaux ».

La commission a approuvé les modifications de crédits apportées par l'Assemblée nationale au projet de loi de finances. Elle a notamment décidé de ne pas s'opposer au rétablissement des crédits de coopération affectés à l'aide technique et scientifique au Chili au cas où le Gouvernement fournirait au Sénat des explications satisfaisantes sur la situation des Français au Chili.

En réponse à une observation de M. Jargot sur la faiblesse des crédits inscrits au titre IV du projet de budget pour 1975 du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, M. Coudé du Foresto, rapporteur général, a précisé que cette question serait abordée dans son rapport écrit.

Sur la proposition de M. Maurice Schumann, rapporteur spécial du budget du secrétariat d'Etat à la culture, la commission a enfin adopté un *amendement* tendant à supprimer un crédit d'un montant de 3 160 000 francs inscrit au paragraphe 10 de l'article 50 du chapitre 43-21 (enseignements artistiques - bourses - enseignement de la musique) du projet de budget pour 1975 du secrétariat d'Etat à la culture, afin d'obtenir des précisions sur la politique actuelle de l'administration relative aux bourses d'enseignement musical.

Vendredi 22 novembre 1974. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — Au cours d'une séance tenue dans la nuit, la commission a procédé à l'examen des **amendements à la première partie du projet de loi de finances pour 1975, n° 98 (1974-1975)**, adopté par l'Assemblée Nationale, tant en ce qui concerne le fond qu'au point de vue de leur recevabilité financière.

Elle a, en outre, adopté à l'article 15 bis de ce projet de loi un *amendement* de synthèse précisant les conditions dans lesquelles sera effectuée la régularisation du versement représentatif de la taxe sur les salaires.

LOIS CONSTITUTIONNELLES,
LEGISLATION, SUFFRAGE UNIVERSEL,
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 20 novembre 1974. — *Présidence de M. L. Jozeau-Marigné, président.* — La commission a, tout d'abord, désigné M. Tailhades en vue de représenter le Sénat au sein de la commission chargée de proposer un code des libertés fondamentales de l'individu, en application du décret n° 74-937 du 8 novembre 1974.

Elle a ensuite examiné les amendements au projet de loi n° 160 (1973-1974) portant création du Conservatoire de l'espace littoral.

A l'article premier, la commission a approuvé l'amendement n° 8, présenté par M. Collery au nom de la commission des affaires culturelles saisie pour avis, qui étend de plein droit, et non plus par décret en Conseil d'Etat comme dans le texte du projet de loi, la compétence du conservatoire de l'espace littoral aux territoires des communes riveraines des lacs et plans d'eau d'une superficie au moins égale à 1 000 hectares. Au même article, elle a approuvé l'amendement n° 9 présenté par M. Collery qui, reprenant pour une part l'amendement n° 1 de la commission des lois, ne comporte pas l'expression « compte tenu des aspirations légitimes des populations concernées notamment à l'expansion économique », dont l'interprétation aurait pu donner lieu à des difficultés. En conséquence, la commission a retiré son amendement n° 1.

A l'article 2, la commission, contrairement au souhait exprimé par le Gouvernement, a maintenu son amendement tendant à ne pas soumettre la revente de terrains du conservatoire aux collectivités publiques et aux établissements publics à la procédure lourde et restrictive qui doit normalement s'appliquer.

La commission a ensuite approuvé les amendements n°s 10 et 11 présentés par M. Collery au nom de la commission des affaires culturelles permettant la dation en paiement de droits de mutation de biens immobiliers susceptibles de s'incorporer au domaine du conservatoire et incitant des dons et legs à son profit, notamment en permettant au donateur de garder la jouissance des terrains donnés.

A l'article 4, la commission a donné un avis défavorable à l'amendement n° 12 de M. Collery qui, loin de préciser la compétence du conseil d'administration du conservatoire, risquait au contraire de poser des problèmes d'interprétation.

Elle a, enfin, adopté l'amendement n° 13 de M. Collery qui, en conséquence de l'amendement n° 8, précédemment approuvé, supprime l'article 7 du projet de loi.

La commission a ensuite examiné, sur le rapport de M. Marilhac, un amendement du Gouvernement au projet de loi n° 75 (1974-1975), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 64-1360 du 31 décembre 1964 sur les marques de fabrique, de commerce ou de service.

Cet amendement avait pour objet d'améliorer la rédaction de l'article premier bis du projet, lui-même issu d'un amende-

ment déposé en séance à l'Assemblée Nationale, et de permettre aux sociétés coopératives, quelle que soit la forme sous laquelle elles sont constituées — et pas seulement celles qui se bornent au rôle d'intermédiaire dans la vente — de bénéficier d'une marque collective.

Après les explications de son rapporteur, la commission a décidé de proposer au Sénat l'adoption de cet amendement.

Jeudi 21 novembre 1974. — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a entendu M. Michel Poniowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, sur les crédits pour 1975 de son département ministériel.*

Le ministre a, tout d'abord, présenté, par grandes masses, les dotations demandées en soulignant l'accroissement de 18,7 p. 100 par rapport à 1974 des crédits de fonctionnement et de 14 p. 100 par rapport à la même année du montant des autorisations de programme. Puis, il a analysé les mesures budgétaires affectées aux trois grandes fonctions du ministère de l'intérieur : l'administration générale, la sécurité (police nationale et protection civile) et l'aide aux collectivités locales.

Pour l'administration générale, le ministre a développé les mesures nouvelles intéressant les services des préfectures et les tribunaux administratifs. C'est ainsi qu'il a indiqué que les crédits prévus en faveur des services des préfectures traduisaient un effort de redressement de la situation des personnels sur le plan de leur régime indemnitaire, de leur effectif (500 créations d'emplois dont 150 de catégorie A) et de leur formation, et que les conditions de fonctionnement de la justice administrative seraient améliorées par la création de dix postes, ce qui constitue la deuxième tranche d'un plan quadriennal dont la première application est intervenue dans le budget de la présente année.

En matière de protection civile, M. Poniowski a présenté les objectifs pour 1975 : augmentation des moyens de secours et de lutte contre le feu, tant en personnel qu'en matériel, accroissement des subventions aux collectivités locales pour le fonctionnement et l'équipement de leurs services de secours, intensification de la formation des personnels spécialisés, développement des études et des recherches, amplification enfin de l'information de la population sur la prévention des risques et sur les secours.

Pour la police nationale, diverses mesures sont prévues, l'objectif majeur étant d'assurer une meilleure protection des citoyens et des biens : renforcement des effectifs (création de

1 600 emplois) recrutement de 1 400 vacataires, pour les tâches de nature administrative, parmi les personnels de police ayant atteint l'âge de la retraite, meilleure utilisation des effectifs (développement de l'ilôtage, révision de l'implantation des commissariats de police, et modernisation des matériels).

Le ministre a, ensuite, exposé *les mesures destinées aux collectivités locales*. Après avoir indiqué que les crédits du titre VI (subventions) progressaient de 12,8 p. 100 d'une année sur l'autre et qu'une priorité avait été donnée aux stations d'épuration, à l'assainissement, au traitement des ordures ménagères, à la viabilité secondaire des Z. A. C. et aux constructions publiques, il a plus particulièrement insisté sur deux points : le versement représentatif de la taxe sur les salaires (V. R. T. S.) et la T. V. A. payée par les communes. Il a montré que le V. R. T. S. continuait d'évoluer dans des conditions satisfaisantes et fait connaître à la commission qu'en 1975, pour répondre à un souci exprimé par les élus, les budgets primitifs des communes pourraient être établis non seulement sur la base du V. R. T. S. inscrit dans le projet de budget (18,4 milliards de francs) mais en tenant compte aussi d'une large fraction du versement de régularisation qui interviendra en juillet 1975, soit sur un montant total de 19,33 milliards de francs (+ 14 p. 100 par rapport au versement de 1974).

Au sujet de la T. V. A., M. Poniatowski a annoncé, pour la première fois, que le Sénat serait appelé, au cours du débat budgétaire, à se prononcer en faveur de l'une ou l'autre des deux solutions suivantes et que le Gouvernement tirerait la conséquence de ce choix dans l'actuel projet de loi de finances :

— ou l'affectation d'une fraction de la T. V. A. payée par les communes à la subvention globale d'équipement qui, en l'état actuel du projet de loi de finances, ne fait l'objet d'aucune dotation ;

— ou l'extension à toutes les régies municipales des communes qui le souhaiteraient, à compter du 1^{er} janvier 1976, du régime fiscal applicable aux concessions, régime qui permet le remboursement de la T. V. A. à laquelle sont assujettis leurs investissements (coût pour l'Etat : 600 millions de francs environ).

Le ministre a marqué sa préférence pour cette dernière solution : il estime en effet que l'élaboration des critères de répartition de la subvention globale d'équipement est complexe et doit être en conséquence résolue dans le cadre d'une nouvelle définition des rapports entre l'Etat et les collectivités locales,

cette définition devant faire l'objet durant le premier semestre 1975, d'une large consultation des élus, en vue d'un débat devant le Parlement dont le ministre proposera de donner la priorité au Sénat.

Enfin, M. Poniatowski a précisé que sa *politique d'aménagement du territoire* serait moins centrée sur l'accompagnement au développement économique et industriel, jusqu'alors prioritaire, que sur le choix et la qualité des investissements : créations d'emplois dans le secteur tertiaire, amélioration des conditions sociales du travail, aménagement de l'espace rural, plus grande maîtrise du développement urbain et protection des espaces fragiles, du littoral notamment.

Le rapporteur pour avis, M. Nayrou, a fait porter ses **observations** sur le caractère anormal de la forte participation financière des conseils généraux au fonctionnement des services des préfectures, sur l'insuffisance, qui persiste, des effectifs de la police nationale, la nécessaire revalorisation de certaines des indemnités allouées aux policiers, la vétusté de l'équipement immobilier de la police nationale, sur le rythme encore insuffisant, surtout dans les zones rurales, de la nationalisation d'établissements d'enseignement et l'inadaptation de l'aide aux communes rurales, compte tenu du rôle d'accueil des populations urbaines qui est le leur. Il a approuvé l'intention du ministre de développer les actions de formation en faveur des personnels de la police et de la protection civile, les mesures prises pour faciliter l'établissement des budgets primitifs 1975 des communes, et la poursuite du plan destiné à améliorer les conditions de fonctionnement des juridictions administratives. Il a insisté sur les difficultés financières des collectivités locales et la non-réalisation des promesses faites aux élus quant à la réforme de la contribution des patentes et à l'institution de la subvention globale d'équipement. Evoquant la proposition faite par le ministre au sujet de la T. V. A., il a souligné que le choix entre l'une ou l'autre des solutions envisagées, outre qu'il ne correspondait pas au vœu des élus, qui souhaitent que les communes bénéficient à la fois d'une subvention globale d'équipement et une révision du régime de la T. V. A. applicable à leurs travaux, ne pourrait être fait, en toute hypothèse, que si des informations complémentaires étaient fournies.

De nombreuses **questions** ont ensuite été posées au ministre par d'autres membres de la commission.

M. Guy Petit a surtout évoqué l'insuffisance des effectifs de police dans les villes qui comptent de nombreux établissements ouverts la nuit, la nécessité d'envisager une modification de la réglementation de la taxe sur les salaires de telle sorte que les

attributions fondées sur l'effort fiscal de communes ne défavorisent pas les communes dont la population est surtout de condition modeste et qui, de ce fait, peuvent difficilement accroître leur pression fiscale, enfin les difficultés financières rencontrées pour la réalisation de stations d'épuration.

M. Mignot a mentionné d'importants retards dans le versement des subventions d'équipement pour les services de secours et de lutte contre l'incendie, et rappelé qu'il était essentiel que la réforme de la contribution des patentes intervienne enfin, que cesse l'incertitude au sujet de la subvention globale d'équipement, et que le régime des subventions aux constructions scolaires du premier degré soit enfin actualisé. Il a montré que la faible augmentation de la dotation du Fonds spécial d'investissement routier (+ 1,4 p. 100) se traduirait, du fait de la forte augmentation des prix, par un important ralentissement des travaux de voirie, et souligné aussi la persistante absence dans le budget de nouveaux transferts de charges des collectivités locales vers l'Etat.

M. Ballayer a pris acte avec satisfaction des conditions dans lesquelles les budgets primitifs des communes pourront être établis en 1975 et regretté que les collectivités locales ne disposent pas d'une caisse de prêts qui leur soit propre, à tout le moins d'une enveloppe de prêts à des taux privilégiés.

M. Jean-Marie Girault, après avoir rappelé que le V.R.T.S. était dû pour les communes, a montré que les motifs avancés pour refuser la subvention globale d'équipement de 100 millions de francs, pourtant promise pour 1974, n'étaient pas valables, que les villes en expansion étaient insuffisamment aidées pour réaliser la viabilité des Z.A.C., que les collectivités de province étaient défavorisées par rapport à la région parisienne dans la répartition des crédits, d'où une disparité de pression fiscale, enfin qu'en matière de construction de logements il y avait nécessité de mieux répartir l'effort entre les villes et les communes suburbaines.

M. Virapoullé, évoquant l'exposé du ministre consacré aux moyens des juridictions administratives, a indiqué que son département, la Réunion, était en fait privé de tribunal administratif et demandé que des mesures soient prises pour pallier cette situation préjudiciable aux citoyens de l'île.

M. Jourdan s'est déclaré satisfait de la politique qu'entend mener le ministre à l'égard des communes rurales mais rappelé qu'elles restaient désavantagées au regard du V.R.T.S., dans la mesure où il n'était tenu aucun compte de la population saisonnière. Il a demandé aussi que soient révisés les critères d'éloignement servant de base à l'octroi des subventions en

matière de transport scolaire, et qu'intervienne sans tarder tant la réforme de la contribution des patentes que le débat promis sur la répartition des charges et des ressources entre l'Etat et les collectivités locales.

M. Tailhades a évoqué l'obligation faite aux communes de réparer les dommages causés à l'occasion de manifestations se déroulant sur leur territoire, et demandé que ce régime de responsabilité, injuste dans la plupart des cas, soit révisé.

M. Namy, reprenant la déclaration du ministre selon laquelle la criminalité connaît une baisse de 10 p. 100 sur l'ensemble du territoire, a précisé qu'il s'agissait d'un taux moyen et qu'en région parisienne on assistait au contraire à une progression. Il a jugé les mesures budgétaires insuffisantes pour remédier à cette situation et demandé en outre qu'il soit mis fin, dans certaines localités de la région parisienne, aux juxtapositions de compétences en matière de police.

M. Bac a souligné l'insuffisance des créations d'emplois dans les services préfectoraux compte tenu de la discordance existant entre le rythme des recrutements prévus pour 1975 et les années suivantes et celui des départs à la retraite. Il a souhaité aussi une harmonisation des régimes indemnitaires en vigueur dans les différents ministères.

Le président Jozeau-Marigné, enfin, a montré la nécessité d'obtenir une révision concertée des règles auxquelles est soumis l'octroi des prêts des caisses d'épargne pour mettre fin aux difficultés que connaissent en pratique les comités départementaux. Il s'est inquiété de l'insuffisance des dotations du F.S.I.R. eu égard à l'augmentation, près de 50 p. 100 en dix-huit mois, du coût des travaux de voirie et a regretté, par ailleurs, que les crédits déconcentrés de voirie soient presque exclusivement réservés aux Z.A.C., situation qui non seulement prive de subventions les villes n'ayant pas de telles zones mais de surcroît empêche ces mêmes villes d'obtenir les prêts dont elles ont besoin pour leurs travaux de voirie.

Le ministre a répondu, ensuite, à tous les intervenants. Il a notamment déclaré que la sécurité des citoyens dépendait non seulement des effectifs mais d'une meilleure utilisation de ceux-ci, ce à quoi il veillait; qu'en matière de lutte contre la criminalité il entendait utiliser conjointement toutes les méthodes et qu'il n'en privilégiait aucune, rappelant toutefois que les opérations « coup de poing » avaient permis de mettre à la disposition de la justice cinq mille personnes recherchées; que la création d'une caisse d'équipement pour les collectivités locales serait étudiée dans le cadre de la réforme globale des

finances locales, et qu'il examinerait certaines des conditions mises à l'octroi des subventions pour les constructions scolaires du premier degré, pour les transports scolaires et pour la voirie communale. Il a également rappelé qu'il était opposé à toute mesure qui contraindrait les communes au regroupement, et indiqué qu'il espérait pouvoir prochainement apporter une solution satisfaisante au problème, évoqué par M. Tailhades, de la responsabilité des communes.

Au cours d'une seconde séance tenue en fin d'après-midi, la commission a examiné le rapport pour avis de M. Nayrou sur les crédits pour 1975 du ministère de l'intérieur.

Le rapporteur pour avis a très brièvement retracé la progression générale, et par grands secteurs d'activité, du projet de budget par rapport au budget de l'année en cours. Il a présenté des observations sur l'évolution récente des budgets des communes, sur les principales causes des difficultés financières des communes (fiscalité — subventions — transferts de charges) et les moyens qui s'imposeraient pour y porter remède, sur l'organisation communale en fonction des conditions d'application de la législation (communautés urbaines — agglomérations nouvelles — regroupement communal) sur les mesures prises ou à prendre en faveur des villes moyennes et des communes rurales, et sur le centre de formation des personnels communaux. En ces matières, comme en celles ayant trait à l'administration territoriale, à la police nationale et à la protection civile qu'il a ensuite développées, il a noté la convergence de ses observations avec les préoccupations exprimées par ses collègues au cours de l'audition de M. Poniatowski. Il s'est également attaché à montrer le caractère critiquable des conditions dans lesquelles jusqu'à présent le Parlement a été appelé à délibérer de la fiscalité locale c'est-à-dire sans que jamais les élus soient en mesure de juger de la cohérence des hypothèses retenues et des incidences sur les budgets locaux. Selon M. Nayrou, cette méthode législative, jointe d'ailleurs à des pratiques administratives contestables, explique, pour une part, les critiques que formulent tous les élus, nationaux et locaux. Il a souhaité qu'enfin se réalise la promesse faite d'un débat approfondi sur les finances locales et que soient définies les responsabilités et les ressources respectives de l'Etat et des collectivités locales.

Après un débat auquel ont participé tous les commissaires présents, la commission a approuvé les diverses observations de son rapporteur pour avis et a, sous cette réserve, donné un avis favorable à l'adoption du budget pour 1975 du ministère de l'intérieur.

DELEGATION PARLEMENTAIRE
POUR LA RADIODIFFUSION - TELEVISION FRANÇAISE

Mardi 19 novembre 1974. — Présidence de M. Jacques Blanc, vice-président. — En application des articles 4 et 20 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974, la délégation parlementaire pour la radiodiffusion-télévision française s'est réunie au Palais du Luxembourg pour émettre un avis sur :

— le projet de décret relatif à certaines dispositions financières concernant les organismes publics de radiodiffusion et de télévision ;

— le projet d'arrêté fixant les modalités de calcul de la répartition du produit de la redevance prévues à l'article 5 du décret précité ;

— l'arrêté d'application de l'article 6 du même décret, relatif au mécanisme d'appréciation de la qualité.

La délégation a proposé plusieurs modifications au texte du projet de décret ainsi qu'à celui d'un des arrêtés d'application.

Les propositions de modifications sont contenues dans l'avis suivant :

A V I S

Proposition n° 1 :

A l'article 2 du projet de décret, la délégation propose, au premier alinéa de cet article, après les mots :

« ... est réparti annuellement avant le 30 juin »,
d'insérer les mots :

« de l'année précédant l'exercice de référence ».

Proposition n° 2 :

Rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article :

« Le projet de répartition est soumis à l'approbation du Parlement au moyen d'une disposition spéciale contenue dans la deuxième partie du projet de loi de finances. Cette répartition qui mentionne les sommes affectées à l'établissement public de diffusion et à chacune des sociétés nationales de programme, indique également la partie de ces sommes qui bénéficiera finalement à l'Institut de l'audiovisuel, ainsi que les contributions des sociétés nationales de programme aux dépenses d'étude et de recherche de l'établissement public de diffusion. »

Proposition n° 3 :

A l'article 3, rédiger comme suit le début du deuxième alinéa de cet article :

« Cette estimation, qui est basée sur les taux de la redevance qui seront applicables au cours de l'année à venir, correspond aux droits à mettre en recouvrement au cours de ladite année, compte tenu du remboursement... » (Le reste sans changement.)

Proposition n° 4 :

A l'article 6, rédiger ainsi le premier alinéa :

« La qualité et la valeur culturelles des émissions sont appréciées en tenant compte notamment :

« — du degré d'application du cahier des charges ;

« — du respect des règles de déontologie de la publicité. »

(Le reste sans changement.)

Proposition n° 5 :

La délégation propose une nouvelle rédaction de l'arrêté pris en application de l'article 6 du décret relatif au mécanisme d'appréciation de la qualité :

Article unique. — La qualité et la valeur culturelles des émissions font l'objet d'une note annuelle attribuée par une commission composée de vingt-quatre membres nommés pour trois ans et renouvelable par tiers tous les ans désignés à raison de douze et en son sein par le Haut conseil de l'audiovisuel, et pour les douze autres, tirés au sort sur des listes présentées par les associations ou organisations à caractère culturel et populaire.

Proposition n° 6 :

La délégation souhaite que l'application de la clé de répartition du montant de la redevance entre les sociétés de programmation compte du fait que la société de radiodiffusion n'est pas soumise à la concurrence de sociétés comparables afin que toute amélioration de l'écoute et de la qualité des émissions des sociétés de télévision n'entraîne pas une diminution des recettes de la société de radiodiffusion.

Proposition n° 7 :

La délégation propose que la définition du volume d'écoute soit réexaminée de telle sorte que l'indice de satisfaction soit associé à l'indice d'audience dans le calcul de ce volume d'écoute.